

5

10 L'invention concerne un dispositif et un système pour la fixation d'un matériau isolant thermique et/ou phonique de bâtiment sur la face intérieure d'une cloison ou d'un mur, cette fixation mettant en oeuvre des supports rigides de part et d'autre du matériau isolant.

15 Un des moyens d'isoler thermiquement une habitation, ou d'améliorer son isolation phonique, est de disposer sur les faces internes des parois ou murs un matériau peu dense tel qu'une laine de roche ou laine de verre. Ces matériaux isolants, qui sont fournis en rouleaux ou en plaque d'épaisseurs très différentes suivant les besoins, n'ont pas de rigidité suffisante pour être
20 directement appliqués sur les murs, il est nécessaire d'avoir recours à des supports rigides, généralement métalliques, appelés fourrures, pour les soutenir et pour fixer un parement. Une première série de ces supports est d'abord fixée horizontalement sur le mur, le matériau isolant est fixé sur ces supports, puis on applique une seconde série de supports verticalement sur le
25 matériau isolant. Un parement est alors fixé sur la face externe de la seconde série de supports verticaux.

On comprend qu'il est nécessaire d'utiliser des dispositifs de fixation intermédiaires entre les deux séries de support. Ces fixations intermédiaires, qui traversent le matériau isolant, doivent pouvoir être mises en place le plus
30 simplement possible sur les supports et s'adapter facilement à la plus grande gamme d'épaisseurs possible de matériau isolant pour limiter le nombre de

pièces en fonction de l'épaisseur du matériau utilisé, ils doivent donc permettre le réglage de l'écartement des deux fourrures. Ils doivent également présenter une bonne résistance aux chocs qui sont susceptibles d'être appliqués au parement une fois posé.

5 Le document FR 2 785 312 décrit un dispositif de fixation comportant deux pièces, une première pièce comportant une tige crantée et une tête rectangulaire apte à se clipser sur une première fourrure, et une seconde pièce comportant un tube cranté et une tête rectangulaire apte à se fixer sur une seconde fourrure. Les crantages sont discontinus, de sorte que selon la
10 disposition axiale respective des première et seconde pièces, elles peuvent soit coulisser l'une sur l'autre soit être immobilisées en translation quand les crantages sont en prise. Le tube comporte deux méplats permettant d'actionner en rotation le tube et la tête à l'aide d'une clef, ce qui n'est pas pratique.

Le document FR 2 878 876 dévoile un autre dispositif de fixation qui se
15 distingue du précédent en ce que la tête de la seconde pièce est ronde et comporte un levier, la rotation de la tête et du tube étant obtenue en manoeuvrant ce levier. L'immobilisation des deux pièces est obtenue lorsque ce levier est appliqué contre le bord de la seconde fourrure. Ce dispositif de fixation possède une capacité de réglage en écartement très limitée. De plus,
20 lorsqu'il a réglé l'écartement des deux pièces, l'utilisateur ne peut pas savoir sur quelle longueur les crantages sont en prise et donc quelle est la résistance aux chocs de son montage.

Le document FR 2 878 876 divulgue un autre dispositif de fixation qui se distinguent des précédents en ce que le coulissement et l'immobilisation des
25 deux pièces l'une par rapport à l'autre est obtenu en ouvrant ou en fermant à la main une mâchoire présente sur la seconde pièce en actionnant des leviers. Ce dispositif de fixation possède une capacité de réglage en écartement très limitée et n'est pas pratique, les leviers se trouvant derrière la seconde fourrure.

L'invention vise à résoudre ces problèmes. A cet effet, elle propose un dispositif pour la fixation de deux objets l'un à l'autre dans une position réglable en écartement, le dispositif pouvant comporter au moins une première et une deuxième pièces,

- 5 - la première pièce comprenant des moyens de liaison avec un premier objet,
- la deuxième pièce comprenant des moyens de liaison avec un second objet,
le dispositif pouvant comporter en outre une troisième pièce comportant des moyens de fixation à la deuxième pièce,
la première pièce et la troisième pièce comportant des moyens qui coopèrent
10 pour obtenir leur coulissement l'une par rapport à l'autre ou leur immobilisation en translation, suivant leur position angulaire respective, de façon à régler l'écartement entre lesdits objets.

Le dispositif selon l'invention se caractérise par la présence d'une troisième pièce qui coopère à la fois avec la première et la deuxième pièce
15 pour relier l'une à l'autre, et donc par exemple deux fourrures clipsées sur ces pièces, en réglant leur écartement. Cette troisième pièce est destinée à être rigidement fixée à la deuxième pièce, par exemple par clipsage, et à présenter soit une relation de coulissement, soit une relation bloquée en rotation et en translation avec la première pièce, selon leur position angulaire respective.

20 Avantageusement les moyens pour obtenir le coulissement ou l'immobilisation de la première pièce et de la troisième pièce peuvent comporter :

- sur la première pièce, une excroissance de forme allongée qui s'étend selon un premier axe et comportant une première surface crantée,
25 et une conformation allongée de la troisième pièce, qui s'étend selon un second axe, comportant une seconde surface crantée,
l'excroissance et la troisième pièce étant prévues, lorsque leurs axes respectifs sont sensiblement confondus, pour, dans une première position angulaire relative, coulisser l'une dans l'autre et pour, dans une seconde position
30 angulaire relative, immobiliser en translation la première pièce et la troisième pièce l'une par rapport à l'autre.

Les moyens pour obtenir cette dualité de relations sont donc triples :

- une excroissance de forme allongée sur la première pièce,
- une conformation allongée de la troisième pièce,
- et des surfaces crantées sur l'une et sur l'autre.

5 L'avantage obtenu par la présence de cette troisième pièce et de sa relation de coulissement sur l'excroissance de la première pièce est une grande latitude de réglage de l'écartement des deux pièces.

Avantageusement la troisième pièce peut comporter à une première
10 extrémité une pointe terminale axiale prévue pour perforer un matériau peu dense.

Le matériau isolant peut ainsi être embroché sur la troisième pièce une fois celle-ci immobilisée en translation avec la première pièce.

Avantageusement, la troisième pièce et la deuxième pièce peuvent
15 comporter des moyens qui coopèrent pour clipser axialement l'un sur l'autre et pour les solidariser en rotation.

La troisième pièce du dispositif peut donc être dans un état non lié à la deuxième pièce, par exemple lors de la préparation du montage, ou dans un état relié à la deuxième pièce, par exemple à la suite d'une étape du montage.

20 Avantageusement, dans un premier mode de réalisation, la deuxième pièce peut comporter une ouverture, pouvant être traversante, prévue pour recevoir la pointe terminale de la troisième pièce, et les moyens de clipsage et de solidarisation en rotation de la deuxième pièce peuvent comporter des languettes résilientes qui s'étendent à l'intérieur de l'ouverture à partir de sa
25 périphérie et possédant un débattement radial.

De plus, les moyens de clipsage de la troisième pièce peuvent comporter une gorge annulaire prévue pour recevoir les languettes résilientes, et les moyens de solidarisation en rotation du tube peuvent comporter des ailettes qui s'étendent radialement sous la pointe terminale, les ailettes étant prévues
30 pour prendre place entre les languettes lors du clipsage.

Dans un second mode de réalisation des moyens de clipsage, la deuxième pièce peut comporter une ouverture, pouvant être traversante, prévue pour recevoir la pointe terminale de la troisième pièce, et les moyens de clipsage et de solidarisation en rotation de la deuxième pièce peuvent
5 comporter des languettes résilientes possédant un débattement radial et des ailettes rigides, ces languettes et ces ailettes s'étendant longitudinalement à l'intérieur de l'ouverture à partir de sa périphérie.

De plus, les moyens de clipsage de la troisième pièce peuvent comporter une gorge annulaire prévue pour recevoir les languettes résilientes, et les
10 moyens de solidarisation en rotation de la troisième pièce peuvent comporter des gorges qui s'étendent à partir de la pointe terminale, les gorges étant prévues pour recevoir les ailettes lors du clipsage.

La partie terminale de la troisième pièce remplit une double fonction :

- comme il a été vu plus haut, la pointe sert à percer le matériau isolant,
- 15 - elle sert également à clipser la troisième pièce sur la deuxième pièce en repoussant des languettes présentes dans une ouverture de la tête. Les languettes s'engagent alors dans une gorge présente entre la pointe et le corps de la troisième pièce.

Ce clipsage a deux effets :

- 20 - il solidarise axialement la troisième pièce et la deuxième pièce ; une fois le clipsage réalisé, ces éléments sont reliés l'un à l'autre et ne peuvent pas être facilement désolidarisés ;
 - il solidarise également ces éléments en rotation, grâce, dans le premier mode de réalisation, à la présence d'ailettes radiales sur la troisième pièce, à proximité de la pointe, qui prennent place entre les languettes ou, dans le
25 second mode de réalisation, à la présence d'ailettes radiales qui s'étendent sur la paroi de l'ouverture de la deuxième pièce et de gorges longitudinales sur et au voisinage de la pointe terminale, les ailettes radiales prenant place dans ces gorges.
30. Avantageusement, la deuxième pièce peut comporter au moins un moyen de prise qui s'étend en périphérie, permettant à un utilisateur de l'entraîner en

rotation, et les moyens de liaison de la deuxième pièce peuvent comprendre une tête qui présente une section circulaire et une gorge de section circulaire sous tête.

La tête et la gorge sous tête de la deuxième pièce présentent chacune une
5 section circulaire afin, comme il sera vu plus bas, de clipser cette deuxième
pièce sur une fourrure quelle que soit son orientation axiale et en conservant sa
liberté de rotation. Une fois cette deuxième pièce clipsée, sa rotation, en
actionnant ses moyens de prise, permet d'immobiliser la deuxième et la
troisième pièces sur la première pièce. Ces moyens de prise peuvent
10 comprendre un ou deux leviers qui s'étendent à partir de la périphérie de la
deuxième pièce.

Avantageusement, la première pièce peut comporter une base plane,
l'excroissance s'étendant à partir d'une face de cette base.

La première pièce comporte une base plane de section généralement
15 rectangulaire lui interdisant tout mouvement de rotation lorsqu'elle est clipsée
sur la première fourrure.

Avantageusement, les moyens de liaison de la première pièce peuvent
comprendre une tête qui s'étend à partir de la base plane à l'opposé de ladite
excroissance et deux gorges sensiblement parallèles situées sur des côtés
20 opposés de ladite tête.

Alternativement, les moyens de liaison de la première pièce peuvent
comprendre deux oreilles qui s'étendent à partir de la base plane à l'opposé de
l'excroissance, chaque oreille comprenant deux encoches situées à la jonction
de chaque oreille respective et de la base plane.

25 Avantageusement, la première surface crantée de la première pièce et la
seconde surface crantée de la troisième pièce peuvent comporter chacune au
moins deux rangées longitudinales de crantages séparées l'une de l'autre par
au moins deux gorges longitudinales, de façon que, dans la première position
angulaire respective, les rangées de crantages d'une pièce peuvent coulisser
30 dans les gorges de l'autre pièce, et dans la seconde position angulaire

respective, les crans des rangées de crantages des deux pièces sont en prise les uns avec les autres

Les rangées de crantages angulairement discontinus définissent des gorges sur la surface crantée de la première et la troisième pièces, les crantages de l'une des pièces pouvant coulisser dans les gorges de l'autre pièce. Le coulisserment des pièces l'une sur l'autre est obtenu par exemple si l'extension angulaire des rangées de crantages de l'une des pièces est sensiblement égale à l'extension angulaire des gorges de l'autre pièce.

Avantageusement, lesdites première et seconde positions angulaires peuvent être séparées de sensiblement un quart de tour.

Par exemple, chaque rangée de crantage et chaque gorge s'étendent angulairement sur sensiblement 90° (deux rangées de crans et deux gorges) et le blocage s'obtient par une rotation d'un quart de tour, ou sur 60° (trois rangées de crans et trois gorges).

Avantageusement, la première pièce et ladite troisième pièce peuvent comporter en outre des moyens de blocage en rotation respective.

Il est avantageux que la première pièce et/ou la troisième pièce comportent des moyens qui limitent l'extension angulaire de la rotation. En effet, les pièces sont immobilisées en translation lorsque les crans sont en prise, et l'utilisateur peut souhaiter conserver cette immobilisation. Le blocage en rotation provoque leur blocage en translation.

Il est également avantageux de conserver une position angulaire dans laquelle les crans sont totalement en prise l'un sur l'autre, et non marginalement.

L'invention propose plusieurs pour obtenir ce blocage en rotation. Par exemple, les moyens de blocage en rotation respective peuvent comporter au moins une butée, située entre les crans et en limite angulaire desdits crans, de façon à limiter le mouvement angulaire respectif des première et troisième pièces.

Cette disposition permet à l'utilisateur de ressentir le moment où les crans sont en prise sur toute leur extension, et donc la fin du mouvement de

rotation mettant en prise les deux pièces. Ceci est particulièrement utile lorsque la troisième pièce est mise en place sur l'excroissance de la première pièce avant embrochage du matériau isolant et clipsage de la deuxième pièce.

De façon alternative, la section d'au moins un cran et la section d'au moins une rainure entre crans des première et troisième pièces peuvent avoir des dimensions qui varient relativement l'une à l'autre de telle sorte que dans une rotation relative dans un sens de verrouillage, ledit cran vient se coincer dans ladite rainure.

Une autre façon d'obtenir le blocage d'une pièce sur l'autre est d'obtenir le coincement progressif des crans d'une pièce dans les rainures entre les crans de l'autre pièce. Il suffit qu'au moins un cran, ou tous les crans d'une rangée, ait une section non constante, soit angulairement (dans ce cas l'extension radiale des crans varie avec l'angle autour de l'axe de la pièce), soit axialement (dans ce cas l'épaisseur des crans varie axialement). Il est évident qu'il existe un grand nombre de possibilités permettant d'obtenir cet effet.

Un autre avantage à la présence de cette dissymétrie est de procurer à l'ensemble constitué par la première et la troisième pièce un sens de rotation unique, appelé sens de verrouillage, la rotation étant bloquée dans le sens inverse.

20

L'invention propose deux modes d'exécution. Dans un premier mode, l'excroissance peut comporter une tige crantée et la troisième pièce peut comporter un tube intérieurement cranté ouvert à une seconde extrémité.

Dans ce mode d'exécution, la première pièce comporte une excroissance qui est une tige crantée, ou partie mâle, et la troisième pièce est essentiellement constitué d'un tube, ou partie femelle, intérieurement cranté, les deux pouvant coulisser l'un dans l'autre ou être en position bloquée selon leur position angulaire respective.

Dans un second mode d'exécution, l'excroissance peut comporter un tube intérieurement cranté ouvert à une première extrémité distante de la base et la troisième pièce peut comporter une tige crantée.

Par rapport au premier mode d'exécution, les parties mâle et femelle sont
5 interverties. L'excroissance de la première pièce est un tube intérieurement cranté.

Grâce à cette disposition télescopique du dispositif dans ses deux modes
d'exécution, on obtient une grande latitude de réglage en écartement des
10 première et deuxième pièces et donc des deux fourrures. Ceci permet de limiter le nombre de dispositifs à fabriquer et à mettre à la disposition des utilisateurs en fonction de l'épaisseur de l'isolant à poser.

Avantageusement, dans le second mode d'exécution, le tube peut n'être
15 cranté qu'au voisinage de son extrémité libre distante de la base plane. Il peut comporter un nombre de rangées de crans compris entre cinq et dix, de préférence égal à huit.

Il n'est pas nécessaire que le tube de la première pièce soit cranté sur
toute sa longueur, il suffit que la tige crantée de la troisième pièce le soit. Le
20 tube ne possède qu'un nombre limité de crans, égal à N , sur sa surface intérieure, au voisinage de son extrémité libre. On a trouvé qu'un nombre N de crans égal à huit procurait une résistance aux chocs suffisante au parement qui est appliqué à la fourrure extérieure.

Avantageusement, le tube peut déboucher par une ouverture à une
25 seconde extrémité proche de la base, et la tige crantée peut comporter à sa seconde extrémité opposée à la première extrémité une butée d'arrêt circulaire dont le diamètre est compris entre le diamètre intérieur du tube dans sa partie non crantée et le diamètre de l'espace libre entre les sommets des crantages du
30 tube.

La butée circulaire ne peut pas franchir les crans intérieurs du tube de la première pièce, ce qui a deux conséquences :

- la tige crantée ne peut plus être enfilée dans le tube que par son ouverture dans la base de la première pièce,
- 5 - la tige crantée ne peut pas ressortir entièrement par l'extrémité libre du tube. Lorsqu'elle ressort partiellement par sa pointe de cette extrémité libre et que les crans des deux pièces sont mis en prise, les deux pièces sont toujours en prise sur N crans. Ceci exclut donc l'incertitude sur la résistance aux chocs du montage.

10

Avantageusement, lesdits objets peuvent être des profilés comportant une section transversale en U dont les bords sont repliés l'un vers l'autre, les bords repliés et lesdits moyens de liaison des première et deuxième pièces coopérant pour clipser l'une ou l'autre pièce sur les profilés.

- 15 Le dispositif selon l'invention est particulièrement adapté à la fixation relative de deux profilés appelés fourrures, séparés par une couche de matériau isolant thermique et/ou acoustique, une première fourrure fixée au mur, généralement horizontalement, et une deuxième fourrure appliquée contre le matériau isolant, généralement verticalement.

- 20 Une fourrure est un profilé, généralement métallique, comportant une section transversale en U comportant une âme et deux flancs parallèles dont les bords sont repliés l'un vers l'autre. Les flancs ont une certaine élasticité leur permettant de s'écarter légèrement l'un de l'autre.

- 25 Les moyens de liaison des première et deuxième pièces du dispositif avec une fourrure comportent :

- Sur la première pièce, base plane possédant une section sensiblement rectangulaire, à partir de laquelle s'étend une tête (resp. deux oreilles) destinée à prendre place à l'intérieur de la première fourrure et une gorge sous tête se présentant sous la
30 forme de deux rainures parallèles de part et d'autre de la tête (resp. quatre encoches situées à la jonction des oreilles et de

la base) ; une dimension transversale de la tête (resp. des oreilles) est légèrement supérieure à l'écartement des bords repliés, et l'écartement du fond des gorges (resp. des encoches) et égal à l'écartement des bords repliés ;

5 - Sur la deuxième pièce, une tête possédant une section circulaire, destinée à prendre place à l'intérieur de la seconde fourrure, et une gorge sous tête également de section circulaire ; un diamètre de la tête circulaire est légèrement supérieur à l'écartement des bords repliés, et le diamètre des gorges et égal à l'écartement des
10 bords repliés ; l'avantage d'une tête ronde est qu'elle peut être clipsée sur une fourrure quelle que soit son orientation axiale. Sa rotation, généralement d'un quart de tour, immobilise les première et troisième et donc les fourrures l'une par rapport à l'autre.

15 Une tête (resp. les oreilles) peut être forcée dans la fourrure en jouant sur l'élasticité de ses parois latérales et les bords repliés peuvent s'insérer dans la gorge (resp. les encoches), provoquant le clipsage. Les première et deuxième pièces une fois clipsées peuvent coulisser le long de leur fourrure respective.

20 L'invention porte également sur un système pour appliquer un matériau isolant sur une paroi pouvant comporter :

- au moins deux profilés,
- au moins un dispositif de fixation selon l'invention pour fixer les deux profilés l'un à l'autre en réglant leur écartement en fonction de l'épaisseur du
25 matériau isolant qui doit être disposé entre les deux profilés.

L'invention porte également sur un procédé pour appliquer un matériau isolant sur une paroi utilisant un dispositif de fixation selon le premier mode de réalisation de l'invention, pouvant comportant les étapes consistant à :

30 - fixer la première pièce du dispositif sur un premier profilé,

- enfilez le tube de la troisième pièce du dispositif sur la tige crantée de la première pièce et la bloquez sur cette tige en appliquant un mouvement de rotation,
- embrochez ledit matériau isolant sur le tube de la troisième pièce,
- 5 - fixer la deuxième pièce sur la pointe terminale de ladite troisième pièce,
- fixer un deuxième profilé sur ladite deuxième pièce,
- régler l'écartement de la première pièce et de la deuxième pièce en faisant coulisser le tube de la troisième pièce sur la tige de la première pièce,
- bloquer en translation la première pièce et la deuxième pièce en appliquant
- 10 un mouvement de rotation à la deuxième pièce.

Certaines étapes du procédé décrit plus haut peuvent être interverties ou intervenir à plusieurs reprises, notamment l'étape de réglage de l'écartement des première et deuxième pièces.

- 15 L'invention porte également sur un kit de fixation comprenant un dispositif selon le second mode de réalisation de l'invention, dans lequel la tige crantée de la troisième pièce est bloquée en rotation à l'intérieur du tube de la première pièce.

En pratique, le dispositif dans son second mode de réalisation sera livré

- 20 sous forme de kit, la troisième pièce étant en prise et bloquée en rotation et translation à l'intérieur du tube de la première pièce.

L'invention porte également sur un procédé pour appliquer un matériau isolant sur une paroi utilisant un kit de fixation, pouvant comportant les étapes consistant à :

- 25 - clipser la première pièce du dispositif sur un premier profilé,
- extraire partiellement la tige crantée du tube de ladite première pièce par sa première extrémité et la bloquer en lui appliquant un mouvement de rotation,
- embrocher ledit matériau isolant sur la tige crantée et le tube de la première pièce,
- 30 - clipser la deuxième pièce sur la pointe terminale de la tige crantée,
- clipser un deuxième profilé sur la deuxième pièce,

- régler l'écartement de la première pièce et de la deuxième pièce en faisant coulisser la tige crantée de la troisième pièce dans le tube de la première pièce,
- bloquer la première pièce et la deuxième pièce en appliquant un mouvement de rotation à la deuxième pièce.

5

Des modes de réalisation et des variantes seront décrits ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

Les figures 1A à 1G représentent respectivement :

- 10 Une première variante de dispositif en perspective, fixé sur deux fourrures,
un corps du dispositif en perspective et un actionneur en perspective et en coupe verticale,
en perspective, une première pièce du dispositif,
15 et en élévation le dispositif selon cette variante en position ouverte de coulissement et en position fermée de blocage,

Les figures 2A à 2E représentent respectivement :

- 20 une tête d'une deuxième variante de dispositif en perspective et en élévation,
le dispositif fixé sur une fourrure en perspective,
et le dispositif selon cette variante en position ouverte de coulissement et en position fermée de blocage en coupe verticale,

25

Les figures 3A à 3E représentent respectivement :

- deux éléments de corps, un étrier et la deuxième pièce d'une troisième variante du dispositif en perspective,
et le dispositif selon cette variante en position ouverte de
30 coulissement et en position fermée de blocage en coupe verticale,

Les figures 4A à 4F représentent respectivement :
deux éléments de corps, un tiroir et la deuxième pièce d'une
quatrième variante du dispositif en perspective,
une deuxième pièce en position de coulissement et en position de
5 blocage en vue de dessus,
et le dispositif selon cette variante en position ouverte de
coulissement,

Les figures 5A à 5E représentent respectivement :
10 en perspective un actionneur rotatif et une deuxième pièce d'une
cinquième variante du dispositif,
une deuxième pièce en position de coulissement et en position de
blocage en vue de dessus,
et en perspective le dispositif selon cette variante en position
15 fermée de blocage,

Les figures 6A à 6 H représentent respectivement :
une première pièce d'une sixième variante du dispositif en
perspective, en élévation en coupe selon A-A,
20 le corps, un actionneur et le tube d'une deuxième pièce en
perspective,
une deuxième pièce assemblée en perspective,
un dispositif selon cette variante fixé sur une fourrure en
perspective,

25
Les figures 7A à 7J représentent respectivement :
en perspective, une première, une deuxième et une troisième pièces
d'une septième variante du dispositif,
en perspective, un autre mode de réalisation de la troisième pièce et
30 un détail A de cette pièce,

en vue de dessous, un autre mode de réalisation de la deuxième pièce et une coupe selon B-B de cette pièce,
en coupe transversale, une deuxième pièce en position ouverte de coulissement et en position fermée de blocage sur la partie mâle de la première pièce,
5 en perspective, un dispositif selon cette variante fixé sur une fourrure,

Les figures 8A à 8H représentent respectivement :
10 une troisième pièce d'une huitième variante du dispositif, en perspective, en coupe axiale et en coupe transversale, ainsi qu'un détail B de cette coupe transversale,
une première pièce de la huitième variante du dispositif en perspective et en élévation,
15 une troisième pièce à l'intérieur d'une première pièce en coupe axiale,
une coupe transversale des crans de la première et de la troisième pièces en prise les une sur les autres,
en perspective, un dispositif selon cette variante fixé sur une
20 fourrure.

Variante 1

La figure 1A illustre un dispositif 100 monté entre deux fourrures F1 et
25 F2 : la fourrure F1 est fixée horizontalement au mur ou la cloison, la fourrure F2 est solidarifiée verticalement à la fourrure F1 par l'intermédiaire d'un dispositif 100. Un isolant thermique et/ou acoustique non représenté est intercalé entre les deux fourrures.

Les fourrures F1 et F2 se présentent sous la forme de profilés dont la
30 section transversale est en U, comportant chacune une âme F10, F20, et deux raidisseurs parallèles F11a, F11b, F21a, F21b qui s'étendent sensiblement

orthogonalement de part et d'autre de l'âme. Les bords F12a, F12b, F22a, F22b de ces parois sont repliés l'un vers l'autre et constituent des moyens avec lesquels les moyens de liaison du dispositif vont coopérer pour se clipser aux fourrures. En pratique, les fourrures sont réalisées dans un matériau assez
5 souple pour que les raidisseurs F11a, F11b, F21a, F21b puissent s'écarter lorsqu'ils sont sollicités. Dans l'exemple illustré les fourrures F1 et F2 sont identiques et métalliques, mais dans d'autres réalisations elles pourraient avoir des formes ou des dimensions différentes ou être réalisées dans un matériau différent, par exemple en matériau plastique ou composite.

10 Comme illustré en figures 1B à 1E, le dispositif 100 comporte deux pièces :

- une première pièce 101 comportant un corps 106 et une partie mâle crantée 107 qui s'étend à partir d'une base plane 105 de ce corps. Le corps 106 comporte des moyens qui lui permettent de coopérer avec la fourrure F1 afin
15 de s'y clipser :

- * une tête 109 dont les dimensions lui permettent de se loger dans la fourrure F1,
- * la base 105 comportant une section rectangulaire dont une dimension est égale à l'écartement des raidisseurs de la fourrure F1,
- 20 * deux gorges rectilignes 104a, 104b sensiblement parallèles, situées entre la base 105 et la tête 109, l'écartement du fond des gorges étant égal à l'écartement des bords F12a, F12b.

Lorsque la tête 109 est appuyée contre la fourrure F1, les raidisseurs F11a, F11b, F21a, F21b s'écartent et se clipsent sur la tête. Il est à noter
25 que dans ce mode de fixation la pièce 101 peut coulisser le long de la fourrure F1 une fois clipsée.

La partie mâle crantée s'étend à partir de la base 105 en direction opposée aux gorges 104a, 104b. Elle comporte une extrémité pointue 108 destinée à percer le matériau isolant lorsqu'il est appliqué contre les
30 fourrures F1.

- une deuxième pièce 102 comportant des moyens de blocage de la première pièce 101 comprenant une partie femelle intérieurement crantée, telle qu'un écrou brisé 123 ou des parois crantées, dont les crantages sont décalés longitudinalement.

5 La deuxième pièce 102 comporte un corps 110 et un actionneur articulé 120 sur ledit corps 110. Le corps 110 comporte les mêmes dispositions que le corps 110 pour se clipser sur la fourrure F2, notamment des gorges parallèles 111a et 111b et une tête 116 dont les dimensions lui permettent de se loger dans la fourrure F2. Le corps 110 comporte des
10 branches parallèles qui s'étendent de part et d'autre du corps 110 en direction opposée de la tête 116. Ces branches comportent des ouvertures 112a, 112b alignées définissant un axe transversal du corps 110.

L'actionneur 120 comporte un corps 121 à partir duquel s'étendent dans des directions opposées deux tenons 122a, 122b alignés, prévus pour
15 prendre place dans les ouvertures 112a, 112b du corps 110, constituant ainsi une articulation de l'actionneur 120 sur le corps 110. L'actionneur 120 comporte également, entre les tenons 122a, 122b des moyens de blocage de la première pièce 101. A cet effet, l'actionneur articulé 120
20 comporte une partie femelle axiale intérieurement crantée dont les crantages sont décalés longitudinalement, telle qu'un écrou brisé 123 ou des parois planes crantées décalées longitudinalement, ou mors, de sorte que, dans une première position de l'actionneur articulé, appelée position ouverte, la partie mâle 107 de la première pièce 101 coulisse à l'intérieur de la partie femelle, et dans une seconde position, appelée position
25 fermée, les crantages de la partie femelle coopèrent avec le crantage de la partie mâle 107 de la première pièce 101 pour immobiliser la première et la deuxième pièce 102 l'une par rapport à l'autre.

L'actionneur 120 comporte également deux leviers coudés 124a, 124b qui s'étendent à partir du corps 121, dont l'écartement est égal à la
30 largeur de la fourrure F2 et qui ont une extension longitudinale légèrement supérieure à celle du corps 110. Lorsque l'actionneur 120 est

monté sur le corps 110, les leviers coudés 124a, 124b s'étendent en direction des gorges 111a, 111b de la tête.

Les figures 1F et 1G illustrent le fonctionnement du dispositif :

5 - en figure 1F (position ouverte), la partie femelle de l'actionneur articulé 120 est axialement décalée de la partie mâle crantée 107, celle-ci peut circuler librement à l'intérieur de la partie femelle, permettant ainsi de régler l'écartement des deux pièces 101 et 102, et donc l'écartement des deux fourrures F1 et F2 ; la longueur des leviers coudés 124a, 124b est sensiblement
10 égale à la largeur des raidisseurs de la fourrure F2 et ils s'étendent de part et d'autre de la fourrure F2, de sorte qu'ils peuvent facilement manipulés par l'utilisateur du dispositif ;

 - en figure 1G (position fermée), l'utilisateur a basculé l'actionneur 120 par l'intermédiaire des leviers coudés 124a, 124b, mettant en prise les
15 crantages de la partie mâle et de la partie femelle : les pièces 101 et 102 sont immobilisées.

Variante 2

 Cette variante du dispositif utilise la même première pièce 101 que celle
20 décrite précédemment, comportant une tête 109 et une partie mâle 107.

 Comme illustré en figures 2A, 2B et 2C, la deuxième pièce 202 comporte des moyens de blocage de la première pièce 101 comprenant une partie femelle intérieurement crantée, telle qu'un écrou brisé ou des parois planes crantées, dont les crantages sont décalés longitudinalement.

25 Le corps 210 de la deuxième pièce comporte une tête 216, une base 213 et des gorges latérales 211a, 211b entre la tête 216 et la base 213, qui ne sont pas linéaires mais qui se présentent sous la forme de deux ouvertures en forme de coin tronqué d'angle au sommet A, reliées par leur sommet de façon que les parois de ces ouvertures soient parallèles deux à deux. La base 213 du
30 corps 210 comporte deux plans 213a et 213b angulairement décalés de l'angle B supplémentaire de l'angle A. De cette façon, lorsque le corps 210 est clipsé

sur la fourrure F2, il peut basculer d'un angle A par rapport aux bords de la fourrure F2. La base 213 est prolongée, d'un côté du corps 210, par une pédale 214 qui présente également deux plans décalés de l'angle B.

Le corps 210 comporte en outre un écrou brisé 223 dont l'axe est
5 orthogonal à l'un des plans 213a de la base 213.

Le fonctionnement de cette variante, illustré en figures 2D et 2E, est semblable à celui de la variante précédente :

- en figure 2D (position ouverte), le corps 210, clipsé sur la fourrure F2, est dans une position angulaire telle que la partie mâle 107 peut coulisser
10 librement dans l'écrou brisé 223, permettant de régler l'écartement des première et deuxième pièces 101 et 102 et donc des fourrures F1 et F2,

- en figure 2E (position fermée), le corps 210 est dans une position angulaire telle que les crantages de la partie mâle 107 sont en prise avec ceux de l'écrou brisé 223, immobilisant les pièces 101 et 102 et donc les fourrures
15 F1 et F2.

L'utilisateur obtient le changement de position angulaire en agissant sur la pédale 214, qui lui est accessible sur le côté de la fourrure F2.

Variante 3

20 Cette variante du dispositif utilise la même première pièce 101 que celle décrite précédemment, comportant une tête 109 et une partie mâle 107.

Comme illustré en figures 3A à 3C, la deuxième pièce 302 comporte des moyens de blocage de la première pièce 101 comprenant des moyens de conversion d'un mouvement de translation axiale en translation longitudinale
25 et un écrou fendu, la direction axiale étant définie comme celle de l'axe de l'écrou et la direction longitudinale comme une direction parallèle aux gorges de clipsage du corps 310.

Le corps 310 comporte deux éléments de corps identiques 310a et 310b maintenus assemblés par un moyen de maintien sous la forme d'un étrier 320.
30 Chaque élément de corps comprend des moyens de liaison à la fourrure F2 comprenant des gorges parallèles et une portion de tête, une portion d'écrou

323a, 323b, l'écrou 323 étant découpé dans le sens longitudinal, et une face inclinée 315a, 315b par rapport à l'axe de la portion d'écrou. Les portions d'écrou comportent sur leur face interne des crantages en vis à vis prévus pour coopérer avec les crantages de la partie mâle 107.

5 Les éléments de corps 310a et 310b peuvent s'écarter ou se rapprocher l'un de l'autre selon la direction longitudinale. Ils sont limités dans leur mouvement par l'étrier 320.

L'étrier 320 comporte une base plane 325 comportant une ouverture oblongue 326 dans laquelle prennent place des collerettes des portions d'écrou
10 323a, 323b, des pattes 327a, 327b inclinées par rapport à la base 325 d'un angle inférieur à 90°, et deux pédales 328a, 328b qui s'étendent orthogonalement par rapport à la base 325, dans la même direction que les pattes 327a, 327b mais formant un plan orthogonal avec celui des pattes. Les pattes 327a, 327b coulissent le long des parois inclinées 315a, 315b du corps
15 310 et l'enserrent.

Lorsque la base 325 de l'étrier s'éloigne axialement de la tête 310, les pattes inclinées 327a, 327b appuient sur les parois inclinées 315a, 315b de la tête 310 et rapprochent les éléments de corps 310a, 310b, ce qui tend à reconstituer l'écrou 323.

20 La deuxième pièce 302 peut ainsi se trouver dans au moins deux configurations :

- en figure 3D (position ouverte), la base 325 de l'étrier est rapprochée des éléments de tête 310a, 310b et lesdits éléments de tête sont éloignés l'un de l'autre ; dans cette configuration, la partie mâle 107 de la première pièce
25 101 peut coulisser entre les portions d'écrou 323a, 323b, permettant le réglage de l'écartement des première et deuxième pièces,

- en figure 3E (position fermée), la base 325 de l'étrier est éloignée des éléments de tête 310a, 310b et lesdits éléments de tête sont rapprochés l'un de l'autre ; dans cette configuration, les crantages de la partie mâle 107 de la
30 première pièce 101 sont en prise avec les crantages de l'écrou 323, immobilisant les deux pièces l'une par rapport à l'autre.

La longueur des pédales 328a, 328b est supérieure à la largeur des raidisseurs de la fourrure F2 de sorte que lorsque la tête est clipsée dans la fourrure F2, les pédales dépassent de la face externe de la fourrure, comme illustré en figure 3D, et sont directement accessibles à l'utilisateur pour lui
5 permettre de pousser dessus et de bloquer les deux pièces. Il est à noter que la pose ultérieure d'un parement contre la face externe de la fourrure F2 empêche tout retour en arrière de ces pédales et tout déblocage intempestif.

10 Variante 4

Cette variante du dispositif utilise la même première pièce 101 que celle décrite précédemment, comportant une tête 109 et une partie mâle 107.

Comme illustrée en figures 4A à 4F, la deuxième pièce 402 comporte des moyens de blocage de la première pièce 101 comprenant des moyens de
15 conversion d'une translation transversale en translation longitudinale et un écrou fendu, la direction transversale étant définie comme une direction orthogonale aux gorges de clipsage du corps 410.

Comme dans la variante précédente, la deuxième pièce 402 comporte un corps en deux éléments de corps identiques 410a et 410b maintenus assemblés
20 par un moyen de maintien sous la forme d'un tiroir 420. Chaque élément de corps 410a, 410b comprend des moyens de liaison à la fourrure F2 comprenant des gorges parallèles et une portion de tête, une portion d'écrou 423a, 423b, l'écrou étant découpé dans le sens longitudinal. L'élément de corps 410a (resp. 410b) comporte également deux tétons 416a, 416b (resp.
25 416c, 416d) qui s'étendent orthogonalement depuis la base plane 413a (resp. 413b) de l'éléments de corps.

Les portions d'écrou comportent sur leur face interne des crantages prévus pour coopérer avec les crantages de la partie mâle 107.

Comme dans la variante précédente, les éléments de corps 410a et 410b
30 peuvent s'écarter ou se rapprocher l'un de l'autre selon la direction longitudinale. Ils comportent chacun, sur les faces en regard de ces éléments

de corps, un goujon 417a, 417b et une ouverture 412a, 412b, qui s'étendent dans la direction longitudinale, le goujon d'un élément de corps étant prévu pour coulisser à l'intérieur d'une ouverture respective.

Le tiroir 420 comporte une base plane 425, prévue pour s'appliquer sur
5 les bases 413a, 413b des éléments de corps, comportant une ouverture oblongue 426 dans laquelle prennent place des collerettes des portions d'écrou 423a, 423b, et des ouvertures allongées 429a, 429b, 429c, 429d dans lesquelles les tétons 416a, 416b, 416c, 416d peuvent coulisser en direction d'un moyen de prise pour un utilisateur comprenant une pédale 428 qui
10 s'étend orthogonalement par rapport à la base plane 425. Cette direction sera appelée direction de manoeuvre du tiroir.

Les ouvertures allongées 429a, 429b, 429c, 429d ne sont pas colinéaires avec cette direction de manoeuvre, mais inclinées de sorte que lorsque la base 425 du tiroir s'éloigne transversalement des éléments de corps 410a, 410b, les
15 tétons s'éloignent deux à deux en coulisant dans les ouvertures allongées du tiroir 420 et éloignent les éléments de corps 410a, 410b l'un de l'autre, ce qui écarte les portions d'écrou 423a, 423b.

La deuxième pièce 402 peut ainsi se trouver dans au moins deux configurations :

- 20 - en figures 4D et 4F (position ouverte), la pédale 428 du tiroir est éloignée des éléments de corps 410a, 410b et lesdits éléments de corps sont éloignés l'un de l'autre ; dans cette configuration, la partie mâle 107 de la première pièce 101 peut coulisser entre les parois des portions d'écrou 423a, 423b, permettant le réglage de l'écartement des première et deuxième pièces,
- 25 - en figure 4E (position fermée), la pédale 428 du tiroir 420 est rapprochée des éléments de corps 410a, 410b et lesdits éléments de corps sont rapprochés l'un de l'autre ; dans cette configuration, les crantages de la partie mâle 107 de la première pièce 101 sont en prise avec les crantages de l'écrou 423, immobilisant les deux pièces 101 et 402 l'une par rapport à l'autre. Dans
30 cette configuration, lorsque la deuxième pièce 402 est clipsée sur la fourrure F2, la pédale 428 est plaquée contre une paroi de la fourrure F2.

Variante 5

Cette variante du dispositif utilise la même première pièce 101 que celle décrite précédemment, comportant une tête 109 et une partie mâle 107.

5 Comme illustré en figures 5A à 5E, la deuxième pièce 502 comporte des moyens de blocage de la première pièce 101 comprenant des moyens de conversion d'une rotation axiale en translation longitudinale et un écrou fendu.

10 Comme dans la variante précédente, la deuxième pièce 502 comporte un corps 410 en deux éléments de corps 410a et 410b identiques à ceux de la variante précédente, qui ne seront pas décrits à nouveau. De la même manière, ils peuvent s'écarter ou se rapprocher l'un de l'autre selon la direction longitudinale.

Ils sont maintenus assemblés par un moyen de maintien sous la forme d'un actionneur rotatif 520. L'actionneur rotatif 520 comporte une base plane
15 525 comportant une ouverture circulaire 526 dans laquelle prennent place des collerettes des portions d'écrou 423a, 423b, et des ouvertures allongées 529a, 529b, 529c, 529d dans lesquelles les tétons 416a, 416b, 416c, 416d peuvent coulisser lorsque l'actionneur rotatif 520 est mis en rotation. L'actionneur rotatif 520 comporte en outre deux moyens de prise pour un utilisateur
20 comprenant deux leviers 524a, 524b qui s'étendent de part et d'autre de la base plane 525.

25 Les ouvertures allongées 529a, 529b, 529c, 529d ne sont pas sous la forme de secteurs circulaires autour de l'axe de l'écrou 423, mais de fragments de spirale, de sorte que lorsque l'actionneur rotatif 520 est entraîné en rotation par rapport au corps 510, les tétons s'éloignent ou se rapprochent deux à deux en coulisant dans les ouvertures allongées, ce qui écarte ou rapproche les portions d'écrou 423a, 423b.

La deuxième pièce 502 peut ainsi se trouver dans au moins deux configurations :

30 - en figure 5C (position ouverte), les leviers 524a, 524b de l'actionneur rotatif sont dans une première position angulaire par rapport aux éléments de

corps 510a, 510b et lesdits éléments de tête sont éloignés l'un de l'autre ; dans cette configuration, la partie mâle 107 de la première pièce 101 peut coulisser entre les parois crantées des portions d'écrou 423, permettant le réglage de l'écartement des première et deuxième pièces,

5 - en figures 5D et 5E (position fermée), les leviers 524a, 524b de l'actionneur rotatif sont dans une seconde position angulaire par rapport aux des éléments de corps 510a, 510b et lesdits éléments de corps sont rapprochés l'un de l'autre ; dans cette configuration, les crantages de la partie mâle 107 de la première pièce 101 sont en prise avec les crantages de l'écrou 423,
10 immobilisant les deux pièces l'une par rapport à l'autre. Dans cette configuration, lorsque la deuxième pièce 502 est clipsée sur la fourrure F2, les leviers de l'actionneur rotatif 520 sont plaqués contre une paroi respective de la fourrure F2.

15 Dans tout ce qui précède, les parties crantées de la partie mâle 107 et de la partie femelle peuvent comporter des crans qui s'étendent parallèlement à partir de la surface qui les porte, ou en des filetages, l'important étant que lesdits crantages se mettent en prise les uns avec les autres quand ils sont rapprochés pour immobiliser la première et la deuxième pièce l'une par
20 rapport à l'autre lorsqu'ils sont engrainés.

Lorsque la deuxième pièce comporte une tête en deux éléments et un écrou fendu, la tige 107 peut comporter deux rangées de crantages longitudinaux séparées par deux gorges longitudinales, les rangées de crantages venant en regard des faces internes des portions d'écrou, pour
25 faciliter l'engrinement des crantages mâles et femelles.

Variante 6

Dans cette variante, comme illustré en figures 6A à 6C, la première pièce 601 comprend un corps 606 et une partie mâle crantée 607. Le corps 606 est
30 semblable au corps 106 de la première variante. La partie mâle crantée 607 est fendue longitudinalement en deux branches 607a et 607b reliées à la base 605

du corps 606. Chaque branche comporte une extrémité pointue 608a, 608b destinée à percer le matériau isolant.

Comme illustré en figure 6C, les faces en regard des branches 607a et 607b ne sont pas planes mais légèrement incurvées de façon à laisser un petit
5 espace lenticulaire 607c entre elles.

La deuxième pièce 602 comporte des moyens de blocage de la première pièce 601 comprenant un tube et une tige montée pivotante à l'intérieur du tube, la section transversale de la tige étant oblongue.

Comme illustré en figures 6D à 6F, la deuxième pièce 602 comprend
10 trois éléments : un corps 610, un tube 630 intérieurement cranté et un actionneur 620 monté pivotant au tour de l'axe du tube 630.

Le corps 610 comporte des moyens de liaison avec la fourrure F2 semblables à ceux des variantes précédentes : une tête 616 et des gorges parallèles 611a et 611b. Il comporte en outre une ouverture oblongue 618 qui
15 s'étend entre les gorges 611a et 611b.

Le tube 630 comporte à l'une de ses extrémités deux pattes crantées 631a et 631b qui s'étendent dans le prolongement de la paroi du tube et diamétralement opposées. Une rondelle 632 s'étend radialement entre l'extrémité du tube et les pattes 631a et 631b. Le tube 630, intérieurement
20 cranté, est destiné à recevoir la partie mâle crantée 607 de la première pièce. Les dimensions du tube 630 et de la partie mâle 607 sont telles que la partie mâle peut coulisser à l'intérieur du tube lorsque les branches 607a et 607b ne sont pas sollicitées en écartement. Par ailleurs les crans du tube et de la partie mâle sont prévus pour s'engrainer lorsqu'ils sont rapprochés. Les pattes
25 crantées 631a et 631b sont destinées à se clipser dans l'ouverture oblongue 618 du corps 610.

L'actionneur 620 comporte un plateau 625 et une tige 621 qui s'étend orthogonalement à partir du plateau. Le plateau 625 est de forme sensiblement circulaire, prolongé dans son plan par un levier 624. Pour faciliter sa
30 manoeuvre, le levier 624 comporte à son extrémité un moyen de préhension 626 qui s'étend orthogonalement à partir du plateau.

Le plateau 625 comporte en outre deux ouvertures 629a, 629b en forme d'arcs de cercle autour de l'axe de la partie circulaire du plateau 625 et qui sont diamétralement opposées. L'extension angulaire de ces ouvertures est voisine de 90°.

5 La tige 621 s'étend selon l'axe de la partie circulaire du plateau 625. Sa longueur est sensiblement égale à celle du tube 630 et sa section transversale est oblongue ou de forme aplatie.

Comme illustré en figure 6G, lorsque la deuxième pièce 602 est assemblée, le tube 630 est clipsé sur le corps 610, les pattes crantées 631a et 631b prenant place dans l'ouverture 618 du corps 610. Le plateau 625 de l'actionneur 620 est maintenu entre le corps 610 et la rondelle 632, les pattes 631a et 631b franchissant les ouvertures 629a et 629b. La longueur de ces pattes est donc supérieure à la somme de l'épaisseur du plateau 625 et du corps 610. La tige 621 prend place à l'intérieur du tube 630.

15 Du fait de la forme en arc de cercle des ouvertures 629a et 629b, l'actionneur 620 peut être actionné en rotation sur environ 90°.

Le fonctionnement de cette variante du dispositif est le suivant : après clipsage de la première pièce 601 sur la fourrure F1 et embrochage du matériau isolant sur la partie mâle 607, le tube 630 de la deuxième pièce 602 est enfilé sur la partie mâle 607, l'actionneur 620 étant dans une première position dite ouverte dans laquelle la tige 621 peut coulisser dans la partie lenticulaire 607c comprise entre les branches 607a, 607b de la partie mâle. Après réglage de l'écartement entre les première et deuxième pièces, leur fixation relative s'obtient en manoeuvrant en rotation l'actionneur 620 pour le mettre dans une seconde position dite fermée : du fait de sa section oblongue, la tige 621 tend alors à écarter les branches 607a et 607b de la partie mâle 607, et donc à mettre en prise les crans de la partie mâle 607 et du tube 630.

La figure 6H illustre les première et deuxième pièces fixées sur l'autre, la deuxième pièce 602 étant clipsée sur une fourrure F2.

Variante 7

Cette variante du dispositif utilise une première pièce 701, illustrée en figure 7A, semblable à la pièce 101 celle décrite précédemment, comportant une tête 709 et une excroissance sous la forme d'une tige crantée formant
5 partie mâle 707. Cette tige crantée 707 s'étend selon une direction X-X' à partir d'une partie ou base plane 705 de la première pièce 701.

Comme illustré en figures 7C à 7E, la troisième pièce 703 comporte un tube cylindrique intérieurement cranté 720 qui s'étend selon une direction Y-Y'.

10 Le deuxième pièce 702 comporte une tête 716 tronconique, une base plane 713 et une gorge de section circulaire 711 entre la tête et la base. La base 713 est prolongée par deux leviers 714a et 714b qui s'étendent de part et d'autre de la tête 716 et sensiblement alignés. Comme dans les variantes précédentes, la tête 716 et la gorge 711 coopèrent avec la fourrure F2 pour
15 clipser la deuxième pièce, mais grâce à la tête ronde et à la gorge circulaire, il est possible de faire tourner la deuxième pièce sur la fourrure F2 une fois clipsée.

Le tube 720 comporte une extrémité ouverte 720a et une extrémité fermée par une pointe 721. En utilisation, cette pointe sert à percer le matériau
20 isolant et à l'embrocher sur le tube cranté 720 une fois celui-ci mis en prise sur la partie mâle 707.

La deuxième pièce 702 et la troisième pièce 703 comportent des moyens pour se clipser l'un sur l'autre.

Dans un premier mode de réalisation des moyens de clipsage, illustré
25 en figures 7B et 7C :

- la troisième pièce 703 comporte, entre la pointe 721 et le tube 720, une gorge annulaire 722 et trois ailettes radiales 723a, 723b, 723c (non visible),
- la deuxième pièce 702 comporte une ouverture axiale traversante 712
30 comprenant trois languettes crantées résilientes 716a, 716b, 716c

possédant un débattement radial qui s'étendent à partir de la périphérie de cette ouverture.

Lorsque le tube 720 est présenté devant cette ouverture à l'opposé de la tête 716 par sa pointe 721, la pointe repousse les languettes qui se referment dans la gorge 722, les ailettes 723a, 723b, 723c prenant place entre les languettes 716a, 716b, 716c. Le tube 720 est ainsi à la fois solidarisé axialement et en rotation par rapport à la deuxième pièce 702, il peut être entraîné en rotation par la deuxième pièce 702.

Dans un second mode de réalisation illustré en figures 7D à 7G :

10 - la troisième pièce 703 comporte une gorge annulaire 722 entre la pointe 721 et le tube 720 et deux gorges rectilignes 724a et 724b (non visible) qui s'étendent longitudinalement depuis la pointe jusqu'au tube,

- la deuxième pièce 702 comporte une ouverture axiale traversante 712 ainsi que deux languettes crantées résilientes 716a, 716b possédant un débattement radial, et deux ailettes rigides 717a, 717b qui s'étendent longitudinalement à partir de la périphérie de cette ouverture.

15 Lorsque le tube 720 est présenté devant cette ouverture par sa pointe 721, la pointe repousse les languettes qui se referment dans la gorge 722, et les ailettes 717a et 717b prennent place dans les gorges 724a et 724b. Le tube 720 est ainsi à la fois solidarisé axialement et en rotation par rapport à la deuxième pièce 702, il peut être entraîné en rotation par la deuxième pièce 702.

25 Dans cette variante les rangées de crantages de la tige crantée 707 et du tube 720 sont angulairement discontinues de façon à présenter, sur la tige crantée, des gorges longitudinales 707a et des rangées de crans 707b. Dans l'exemple illustré, la tige crantée comporte trois rangées de crans et trois gorges longitudinales d'égale extension angulaire. L'intérieur du tube 720 présente les mêmes dispositions sur sa face interne (visibles en figure 7H).

30 La tige crantée 707 et le tube 720 peuvent présenter au moins deux positions respectives angulairement décalées :

- en figure 7H (position ouverte), les rangées de crans de l'un de ces éléments prennent place dans les gorges de l'autre élément, de sorte qu'ils peuvent coulisser l'un par rapport à l'autre,

- en figure 7I (position fermée), les crans de l'un de ces éléments sont en prise avec les crans de l'autre élément, de sorte qu'ils sont immobilisés l'un par rapport à l'autre.

De nombreuses autres dispositions des rangées de crans et des gorges en extension angulaire ou en nombre, sont couvertes par l'invention pourvu que l'effet décrit plus haut (une position ouverte et une position fermée selon la position angulaire respective de la tige crantée et du tube) soit conservé, par exemple deux rangées de crans séparées par deux gorges. Les extensions angulaires des rangées de crans et des gorges peuvent être égales ; dans ce cas il existe plusieurs positions angulaires de coulissement. Dans une autre mode de réalisation, les extensions angulaires des rangées de crans et des gorges ne sont pas égales ; dans ce cas, la tige crantée ne peut coulisser à l'intérieur du tube que dans un nombre limité de positions angulaires, voire une seule.

Le changement de position angulaire respective est obtenu par l'utilisateur soit en manipulant le tube 720 lui-même tant qu'il n'est pas lié à la deuxième pièce 702, soit en manipulant les leviers 714a et 714b de la deuxième pièce 702 lorsque le tube est clipsé dessus.

Les rangées de crans de la tige crantée 707 comporte des butées entre les crans, en limite angulaire des crans, de façon à limiter le mouvement de rotation entre la première et la troisième pièce. Dans une autre variante, ces butées pourraient se trouver entre les crans du tube 720.

La figure 7J illustre un dispositif de cette variante monté sur une fourrure F2.

L'avantage de cette variante télescopique est qu'elle procure une grande capacité de réglage en écartement de la première et de la deuxième pièce, donc la possibilité d'accepter des matériaux isolants d'épaisseurs très différentes, et une bonne résistance aux efforts de compression et aux chocs du fait du nombre de crans en prise.

Variante 8

La deuxième pièce 702 de cette variante est identique à celle de la
5 variante 7, elle ne sera pas décrite à nouveau.

Dans cette variante, le tube et la tige crantée sont intervertis par rapport à
la variante 7 :

- la première pièce 901, illustrée en figure 8D, comporte une
excroissance qui est un tube 920 intérieurement cranté ; ce tube s'étend selon
10 une direction X-X' à partir d'une base plane 905 de la première pièce 901 ; à
l'opposé de cette base plane s'étendent deux oreilles 909a, 909b, qui
comportent chacune deux encoches 904a, 904b, 904c, 904d à leur jonction
avec la base plane 905, destinées à clipser la première pièce sur la fourrure F1,

- la troisième pièce 903, illustrée en figures 8A à 8C, comporte une tige
15 crantée 907 qui s'étend selon une direction Y-Y' ; cette tige comporte des
rangées de crans 907b séparées par des gorges 907a, une pointe 921 à une
première extrémité et une butée circulaire 925 à sa seconde extrémité.

La troisième pièce 903 et la seconde pièce 702 comporte des moyens
pour se clipser l'une sur l'autre identiques à ceux de la variante 7, notamment,
20 en ce qui concerne la troisième pièce, et au voisinage de sa première
extrémité, une gorge annulaire 922 entre la pointe et la partie crantée, et deux
gorges longitudinales 924a et 924b. Ces dispositions correspondent au second
mode de réalisation des moyens de clipsage de la variante 7, mais il est
évident que des moyens correspondant au premier mode de réalisation des
25 moyens de clipsage sont applicables à la présente variante.

La tige crantée 907 coulisse à l'intérieur du tube 920 lorsque les rangées
de crans 907b, d'une pièce prennent place dans les gorges de l'autre pièce.
Elles sont bloquées en translation lorsque les crans sont en prise après une
rotation axiale. Il est cependant avantageux que la première et la troisième
30 pièces comportent des moyens pour que cette rotation soit freinée ou bloquée
pour que les deux pièces ne repassent pas facilement d'une position de blocage

en translation à une position de coulissement. Par exemple, les rangées de crans peuvent comporter des butées entre les crans, en limite angulaire des crans, comme cela a déjà été décrit dans la variante 7.

De façon alternative, une section des crans ou des rainures entre crans
5 n'est pas constante axialement ou angulairement, de sorte que la rotation des crans l'un sur l'autre provoque leur coincement une fois que les crans sont totalement en prise.

La figure 8C illustre un mode de réalisation de ces moyens. Les sommets
des rangées de crans 907b s'inscrivent bien dans un cylindre C, mais le fond
10 de rainure entre crans comporte un épaissement 907c en bordure de cran. La figure 8G illustre en coupe une tige crantée 907 dans un tube 920, les rangées de crans étant en prise l'une sur l'autre. Il existe un jeu 950 entre les sommets des crans du tube 920 et le fond de rainure de la tige crantée 907. Cependant l'épaissement 907c vient en butée sur un cran 927b du tube et provoque
15 l'arrêt de la rotation de l'un sur l'autre.

Cette disposition est bien sûr applicable à toutes les variantes décrites précédemment. Elle n'est qu'une illustration des dispositions envisageables pour obtenir le blocage en rotation d'une pièce sur l'autre. Par exemple la section des crans d'une pièce pourrait ne pas être constante angulairement.

20 Le tube 920 n'a pas besoin d'être cranté tout le long de sa surface intérieure. La figure 8F illustre en coupe un tube 920 d'une première pièce 901 qui ne comporte que huit rangées de crans 927b, situées au voisinage de sa première extrémité 920a. En effet, on a trouvé que huit rangées de crans en prise l'une sur l'autre était suffisant pour obtenir une bonne résistance à la
25 pression et aux chocs éventuellement appliqués sur le parement.

La tige crantée 907 comporte à sa seconde extrémité une butée circulaire 925 dont le diamètre est supérieur à l'espace libre entre les sommets des crans du tube 920 et légèrement inférieur au diamètre du tube dans sa partie non crantée. Par ailleurs, le tube 920 présente une seconde ouverture 920b sur la
30 base plane à l'opposé du tube 920, entre les oreilles 909a et 909b. Il est

évident qu'une telle seconde ouverture peut exister quand la première pièce est dotée d'une tête 709.

De cette façon, la tige crantée 907 peut être insérée dans le tube 920 par cette seconde ouverture 920b, comme illustré en figure 8F. Elle ne peut pas
5 sortir par la première ouverture 920a car la butée circulaire 925 ne peut pas franchir les crans 927b du tube 920, quelle que soit l'orientation axiale respective des deux pièces. Ainsi, lorsque ces deux pièces sont mises en prise l'une sur l'autre, on a l'assurance qu'elles seront en prise sur au moins huit rangées de crans.

10 De plus, par rapport aux variantes précédentes, le fait de disposer de la seconde ouverture 920b offre une encore plus grande latitude de réglage en écartement, la tige crantée 907 pouvant être rétractée jusqu'à l'âme de la fourrure F1 lorsque la première pièce 901 est clipsée dessus.

En pratique, le blocage en rotation de la première et de la troisième
15 pièces est utile pour la fourniture d'un kit de fixation, dans lequel les deux pièces sont livrées l'une insérée et bloquée dans l'autre. Lors du réglage de l'écartement de la seconde et de la première pièce, le blocage en rotation est obtenu par les leviers 714a et 714b qui viennent en butée contre les flancs de la fourrure F2.

Revendications

1. Dispositif (700, 900) pour la fixation de deux objets (F1, F2) l'un à l'autre dans une position réglable en écartement, ledit dispositif comportant au moins
- 5 une première (701, 901) et une deuxième pièces (702, 902),
- ladite première pièce (701, 901) comprenant des moyens de liaison (709, 704a, 704b, 909, 904a, 904b) avec un premier objet (F1),
 - ladite deuxième pièce (702) comprenant des moyens de liaison (716, 711) avec un second objet (F2),
- 10 **caractérisé en ce que** le dispositif comporte en outre une troisième pièce (703, 903) comportant des moyens de fixation à ladite deuxième pièce, ladite première pièce et ladite troisième pièce comportant des moyens qui coopèrent pour obtenir leur coulissement l'une par rapport à l'autre ou leur immobilisation en translation, suivant leur position angulaire respective, de
- 15 façon à régler l'écartement entre lesdits objets.

2. Dispositif selon la revendication 1,
- caractérisé en ce que** lesdits moyens pour obtenir le coulissement ou l'immobilisation de ladite première pièce et de ladite troisième pièce
- 20 comportent :
- sur la première pièce, une excroissance de forme allongée (707, 920) qui s'étend selon un premier axe (X-X') et comportant une première surface crantée,
- et une conformation allongée de la troisième pièce, qui s'étend selon un
- 25 second axe (Y-Y'), comportant une seconde surface crantée,
- ladite excroissance et ladite troisième pièce étant prévues, lorsque leurs axes respectifs sont sensiblement confondus, pour, dans une première position angulaire relative, coulisser l'une dans l'autre et pour, dans une seconde position angulaire relative, immobiliser en translation la première pièce et la
- 30 troisième pièce l'une par rapport à l'autre.

3. Dispositif selon la revendication 2,

caractérisé en ce que :

ladite troisième pièce (703, 903) comporte à une première extrémité une pointe terminale axiale (721, 921) prévue pour perforer un matériau peu dense.

5

4. Dispositif selon la revendication 2 ou 3,

caractérisé en ce que :

ladite troisième pièce (703, 903) et ladite deuxième pièce (702) comportent des moyens qui coopèrent pour clipser axialement l'une sur l'autre et pour les solidariser en rotation.

10

5. Dispositif selon la revendication 4,

caractérisé en ce que :

ladite deuxième pièce (702) comporte une ouverture (712) prévue pour recevoir ladite pointe terminale (721) de ladite troisième pièce (703, 903), et en ce que les moyens de clipsage et de solidarisation en rotation de ladite deuxième pièce comportent des languettes résilientes (716a, 716b, 716c) qui s'étendent à l'intérieur de ladite ouverture à partir de sa périphérie, lesdites languettes possédant un débattement radial.

20

6. Dispositif selon la revendication 5,

caractérisé en ce que :

les moyens de clipsage de ladite troisième pièce (703, 903) comportent une gorge annulaire (722, 922) prévue pour recevoir lesdites languettes résilientes (716a, 716b, 716c),

25

et en ce que les moyens de solidarisation en rotation de ladite troisième pièce comportent des ailettes (723a, 723b, 723c, 923a, 923b, 923c) qui s'étendent radialement sous ladite pointe terminale, lesdites ailettes étant prévues pour prendre place entre lesdites languettes (716a, 716b, 716c) lors du clipsage.

30

7. Dispositif selon la revendication 4,

caractérisé en ce que :

ladite deuxième pièce (702) comporte une ouverture (712) prévue pour recevoir ladite pointe terminale (721, 921) de ladite troisième pièce (703, 903),
5 et en ce que les moyens de clipsage et de solidarisation en rotation de ladite deuxième pièce comportent des languettes résilientes (716a, 716b) possédant un débattement radial et des ailettes rigides (717a, 717b), lesdites languettes et lesdites ailettes s'étendant longitudinalement à l'intérieur de ladite ouverture à partir de sa périphérie.

10

8. Dispositif selon la revendication 7,

caractérisé en ce que :

les moyens de clipsage de ladite troisième pièce (703, 903) comportent une gorge annulaire (722, 922) prévue pour recevoir lesdites languettes résilientes
15 (716a, 716b),

et en ce que les moyens de solidarisation en rotation de ladite troisième pièce comportent des gorges (724a, 724b, 924a, 924b) qui s'étendent à partir de la pointe terminale (721, 921), lesdites gorges étant prévues pour recevoir lesdites ailettes (717a, 717b) lors du clipsage.

20

9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8,

caractérisé en ce que :

ladite deuxième pièce (702) comporte au moins un moyen de prise (714a, 714b) qui s'étend en périphérie, permettant à un utilisateur de l'entraîner en
25 rotation,

et en ce que les moyens de liaison de ladite deuxième pièce comprennent une tête (716) qui présente une section circulaire et une gorge sous tête (711) de section circulaire.

30

10. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 9,

caractérisée en ce que :

ladite première pièce (701, 901) comporte une base plane (705, 905), ladite
5 excroissance (707, 920) s'étendant à partir d'une face de ladite base.

11. Dispositif (700, 900) selon la revendication 10,

caractérisé en ce que lesdits moyens de liaison de la première pièce (701,
901) comprennent une tête (709, 909) qui s'étend à partir de la base plane
10 (705, 905) à l'opposé de ladite excroissance (707, 920) et deux gorges (704a,
704b) sensiblement parallèles situées sur des côtés opposés de ladite tête.

12. Dispositif (700, 900) selon la revendication 10,

caractérisé en ce que lesdits moyens de liaison de la première pièce (701,
15 901) comprenant deux oreilles (909a, 909b) qui s'étendent à partir de la base
plane (705, 905) à l'opposé de ladite excroissance (707, 920), chaque oreille
comprenant deux encoches (904a, 904b, 904c, 904d) situées à la jonction de
chaque oreille respective et de ladite base plane.

20 13. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 12,

caractérisé en ce que :

ladite première surface crantée de ladite première pièce (701, 901) et ladite
seconde surface crantée et de ladite troisième pièce (703, 903) comportent
chacune au moins deux rangées longitudinales de crantages (707b, 907b,
25 927b) séparées l'une de l'autre par au moins deux gorges longitudinales (707a,
907a, 927a),

de façon que, dans ladite première position angulaire respective, les rangées de
crantages d'une pièce peuvent coulisser dans les gorges de l'autre pièce, et
dans ladite seconde position angulaire respective, les crans des rangées de
30 crantages des deux pièces sont en prise les uns avec les autres.

14. Dispositif selon la revendication 13,

caractérisé en ce que :

lesdites première et seconde positions angulaires sont séparées de sensiblement un quart de tour.

5

15. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 14,

caractérisé en ce que :

ladite première pièce (701, 901) et ladite troisième pièce (703, 903) comportent en outre des moyens de blocage en rotation respective.

10

16. Dispositif selon la revendication 15,

caractérisé en ce que :

lesdits moyens de blocage en rotation respective comportent au moins une butée, située entre les crans et en limite angulaire desdits crans, de façon à

15 limiter le mouvement angulaire respectif des première et troisième pièces.

17. Dispositif selon la revendication 15,

caractérisé en ce que :

la section d'au moins un cran et la section d'au moins une rainure entre crans
20 desdites première et troisième pièces ont des dimensions qui varient relativement l'une à l'autre de telle sorte que dans une rotation relative dans un sens de verrouillage, ledit cran vient se coincer dans ladite rainure.

18. Dispositif (700) selon l'une des revendications 2 à 17,

25 **caractérisé en ce que** ladite excroissance comporte une tige crantée (707) et ladite troisième pièce (703) comporte un tube intérieurement cranté (720) ouvert à une seconde extrémité (720a).

30

19. Dispositif (900) selon l'une des revendications 2 à 17,
caractérisé en ce que ladite excroissance comporte un tube intérieurement
cranté (920) ouvert à une première extrémité (920a) distante de la base (905)
et ladite troisième pièce comporte une tige crantée (907).
- 5
20. Dispositif (900) selon la revendication 19,
caractérisé en ce que ledit tube (920) n'est cranté qu'au voisinage de son
extrémité libre distante de la base plane (905).
- 10
21. Dispositif (900) selon l'une des revendications 19 ou 20,
caractérisé en ce que ledit tube (920) comporte un nombre de rangées de
crans compris entre cinq et dix, de préférence égal à huit.
22. Dispositif (900) selon l'une des revendications 19 à 21,
15 **caractérisé en ce que** ledit tube (920) débouche par une ouverture à une
seconde extrémité (920b) proche de la base (905).
23. Dispositif (900) selon la revendication 22,
caractérisé en ce que ladite tige crantée (907) comporte à sa seconde
20 extrémité opposée à ladite première extrémité une butée d'arrêt circulaire
(925) dont le diamètre est compris entre le diamètre intérieur du tube (920)
dans sa partie non crantée et le diamètre de l'espace libre entre les sommets
des crantages du tube.
- 25
24. Dispositif (700, 900) selon l'une des revendications précédentes,
caractérisé en ce que ledit matériau peu dense est un matériau isolant
thermique et/ou acoustique.

25. Dispositif selon l'une des revendications précédentes,

caractérisé en ce que :

lesdits objets (F1, F2) sont des profilés comportant une section transversale en U dont les bords (F12a, F12b, F22a, F22b) sont repliés l'un vers l'autre,

- 5 les bords repliés et lesdits moyens de liaison des première (701, 901) et deuxième (702, 902) pièces coopérant pour clipser l'une ou l'autre pièce sur lesdits profilés.

26. Système pour appliquer un matériau isolant sur une paroi comportant :

- 10 - au moins deux profilés (F1, F2),
- au moins un dispositif de fixation (700, 900) selon l'une des revendications 1 à 25 pour fixer les deux profilés l'un à l'autre en réglant leur écartement en fonction de l'épaisseur du matériau isolant disposé entre les deux profilés.

- 15 27. Procédé pour appliquer un matériau isolant sur une paroi utilisant un dispositif de fixation selon la revendication 18, comportant les étapes consistant à :

- fixer la première pièce (701) du dispositif sur un premier profilé (F1),
- enfiler le tube (720) de la troisième pièce du dispositif sur la tige crantée
- 20 (707) de ladite première pièce et la bloquer sur cette tige en appliquant un mouvement de rotation à ladite troisième pièce,
- embrocher ledit matériau isolant sur le tube de la troisième pièce,
- fixer la deuxième pièce (702) sur la pointe terminale de ladite troisième pièce,
- 25 - fixer un deuxième profilé (F2) sur ladite deuxième pièce,
- régler l'écartement de la première pièce et de la deuxième pièce en faisant coulisser le tube de la troisième pièce sur la tige de la première pièce,
- bloquer en translation la première pièce et la deuxième pièce en appliquant un mouvement de rotation à la deuxième pièce par ses moyens de prise (714a,
- 30 714b).

28. Kit de fixation comprenant un dispositif (900) selon l'une des revendications 19 à 23, dans lequel la tige crantée de la troisième pièce (920) est bloquée en rotation à l'intérieur du tube (920) de la première pièce (901).
- 5 29. Procédé pour appliquer un matériau isolant sur une paroi utilisant un kit de fixation selon la revendication 28, comportant les étapes consistant à :
- clipser la première pièce (901) du dispositif sur un premier profilé (F1),
 - extraire partiellement la tige crantée (907) du tube (920) de ladite première pièce par sa première extrémité (920a) et la bloquer en lui appliquant un
- 10 mouvement de rotation,
- embrocher ledit matériau isolant sur la tige crantée et le tube de la première pièce,
 - clipser la deuxième pièce (902) sur la pointe terminale (921) de ladite tige crantée,
- 15 - clipser un deuxième profilé (F2) sur ladite deuxième pièce,
- régler l'écartement de la première pièce et de la deuxième pièce en faisant coulisser la tige crantée de la troisième pièce dans le tube de la première pièce,
 - bloquer la première pièce et la deuxième pièce en appliquant un mouvement de rotation à la deuxième pièce.

1/23

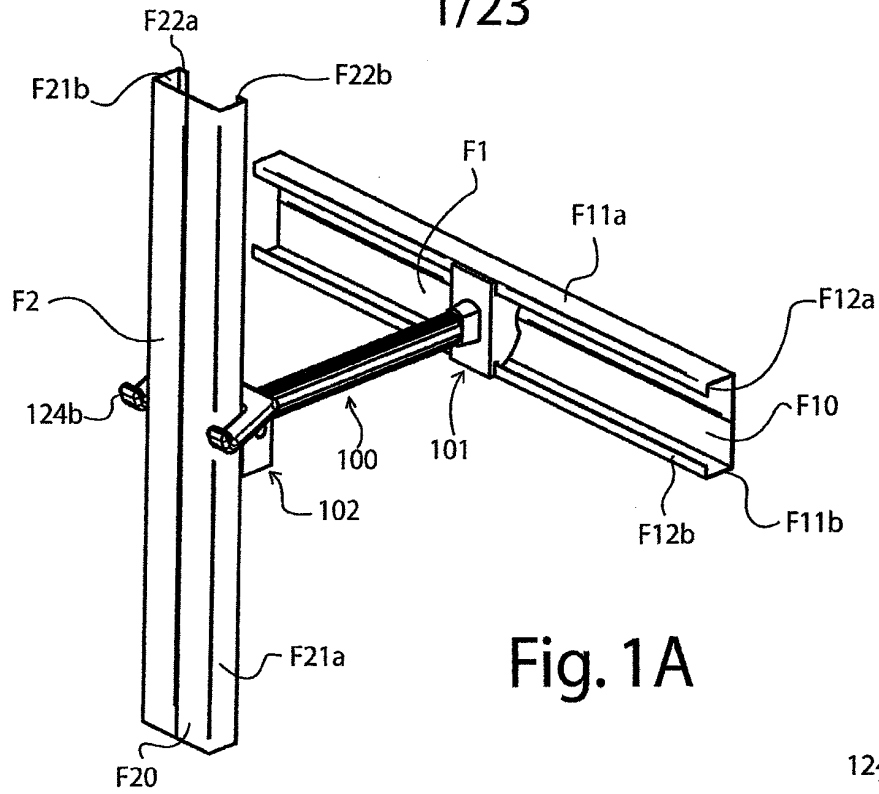


Fig. 1A

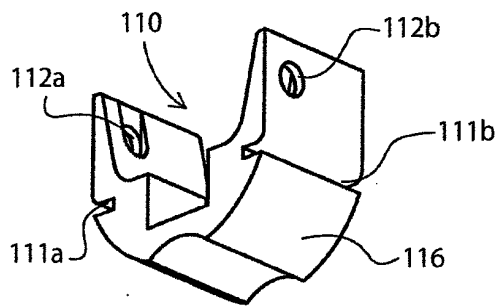


Fig. 1B

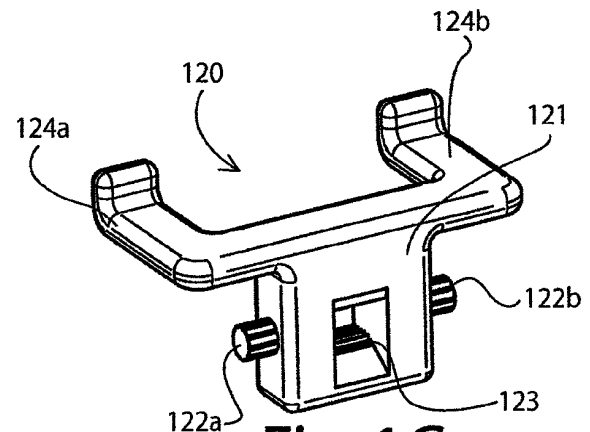


Fig. 1C

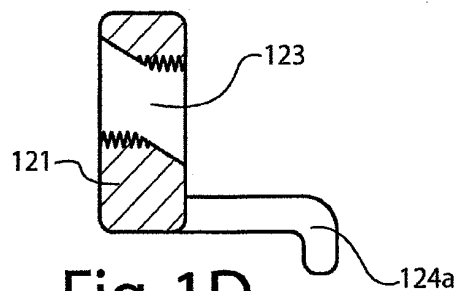
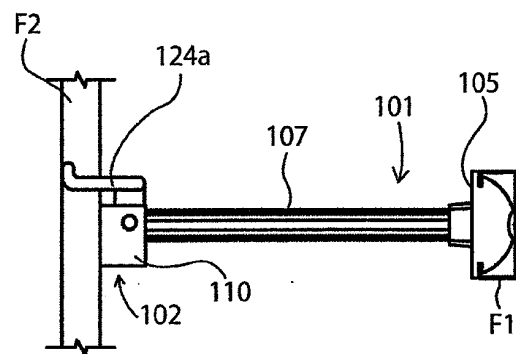
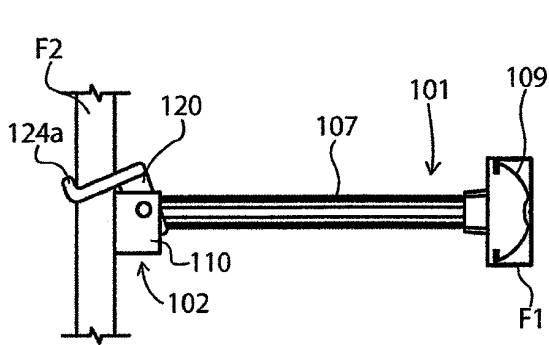
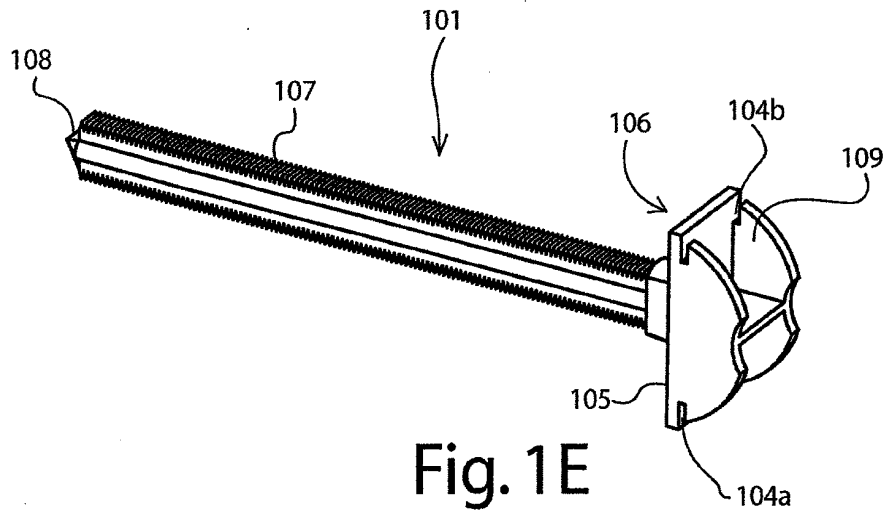


Fig. 1D

2/23



3/23

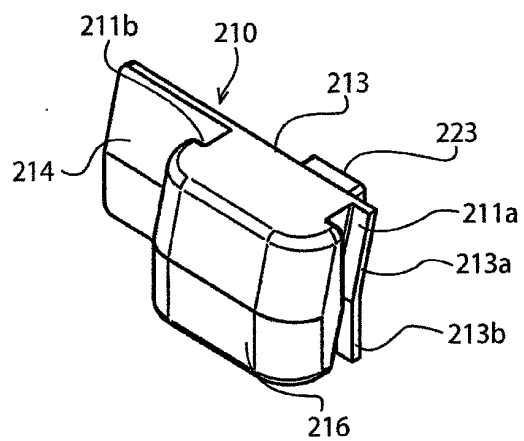


Fig. 2A

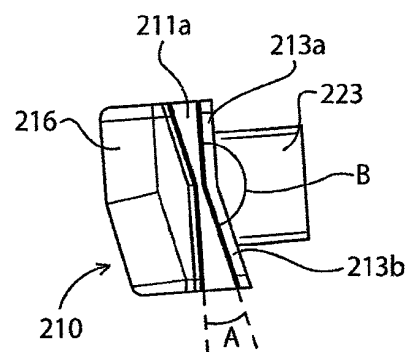


Fig. 2B

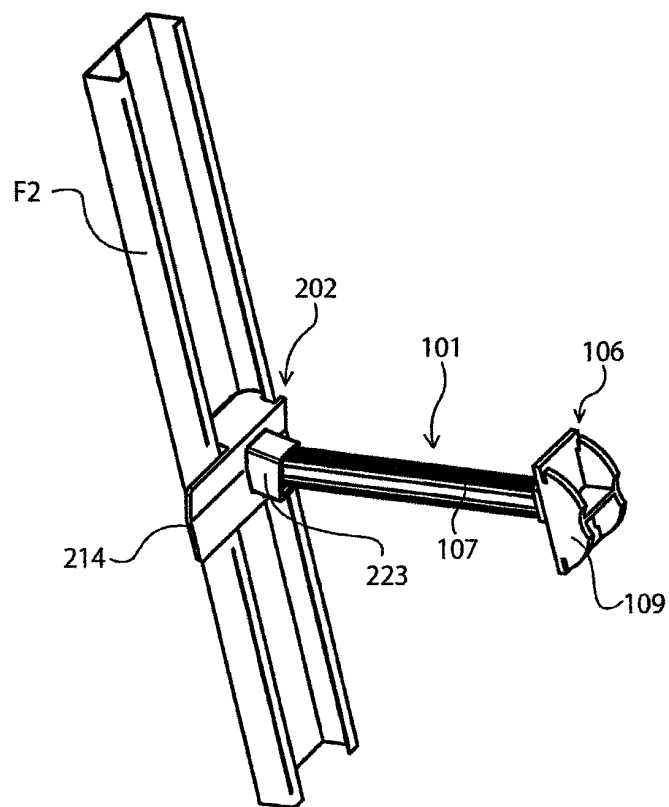


Fig. 2C

4/23

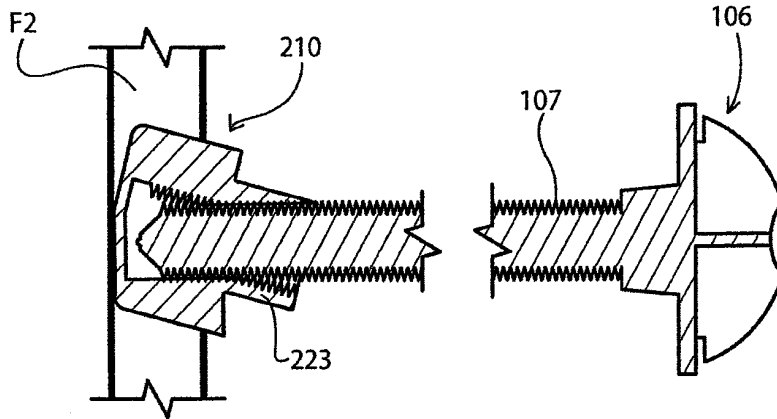


Fig. 2D

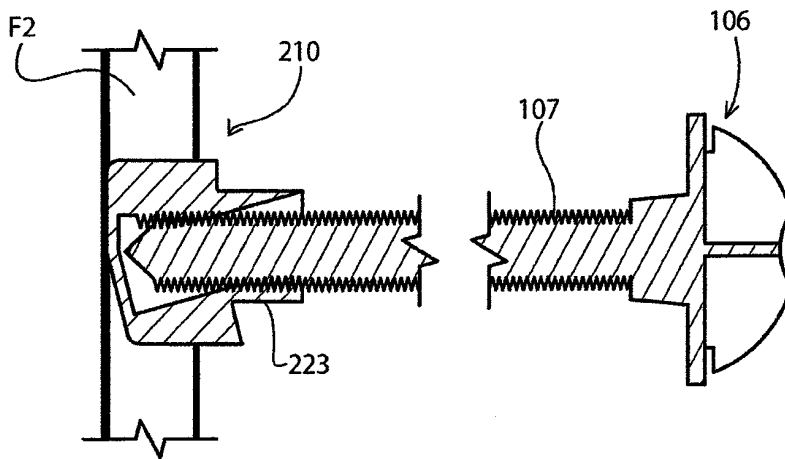


Fig. 2E

5/23

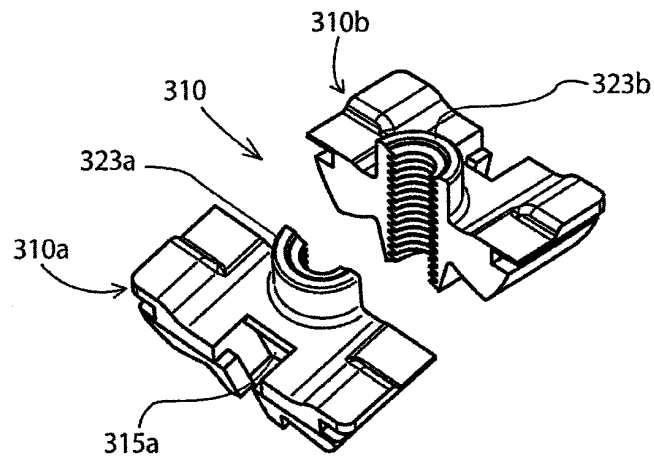


Fig. 3A

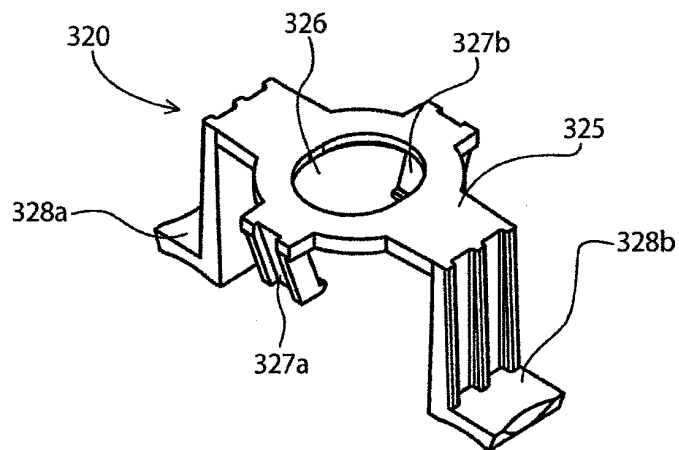


Fig. 3B

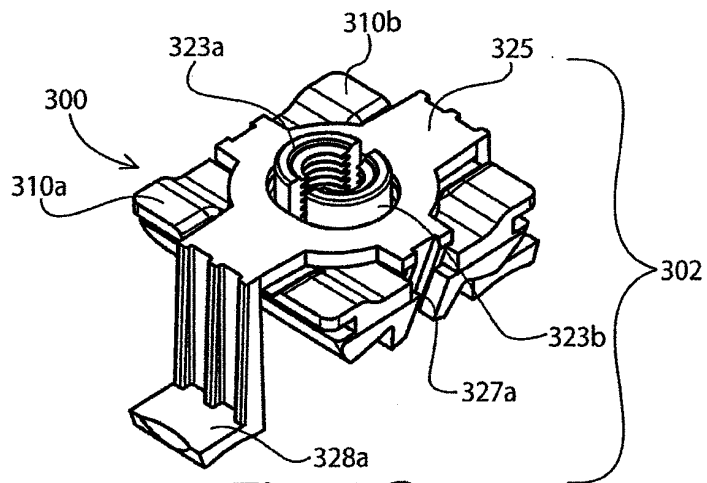


Fig. 3C

6/23

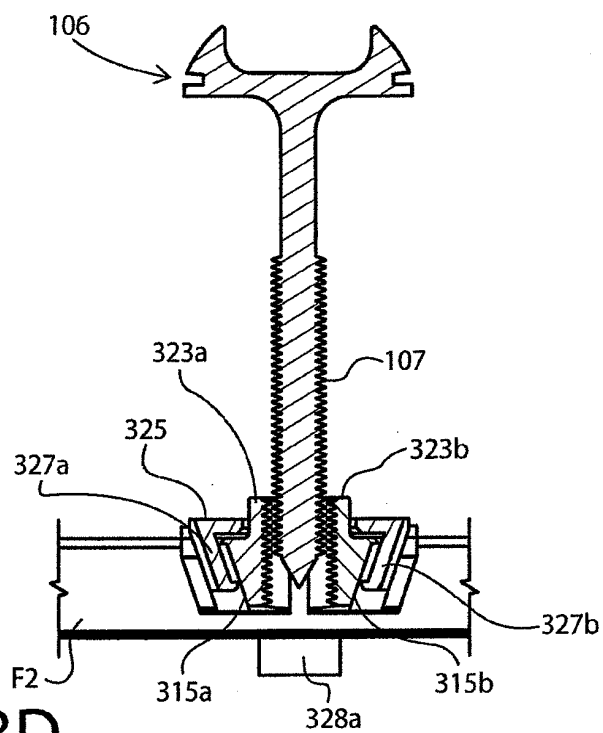


Fig. 3D

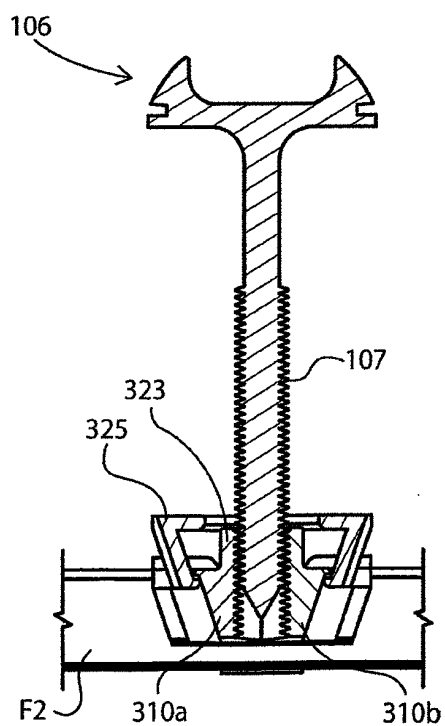


Fig. 3E

7/23

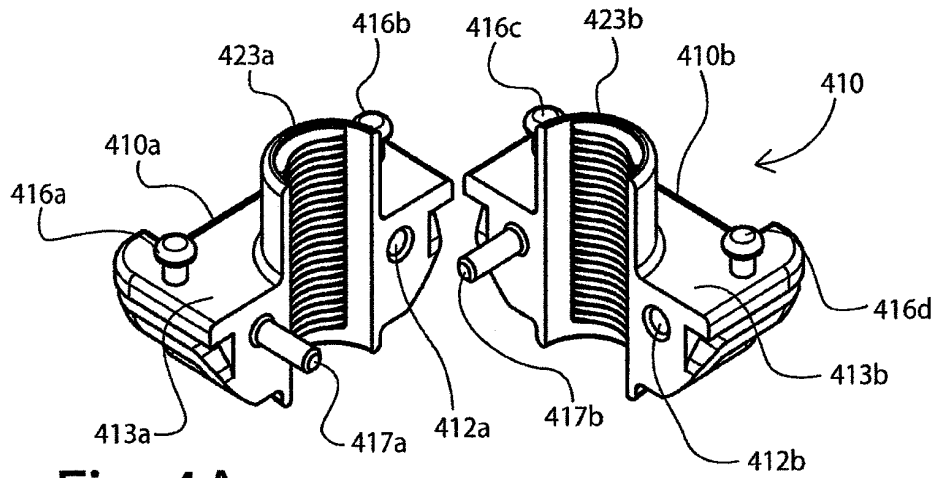


Fig. 4A

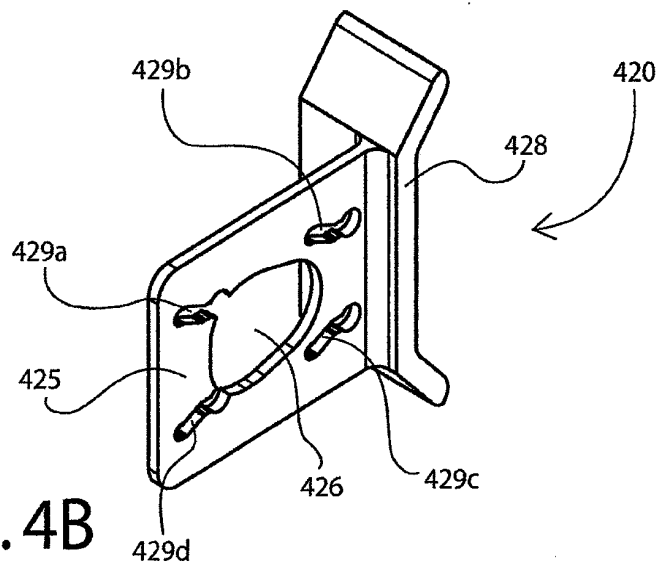


Fig. 4B

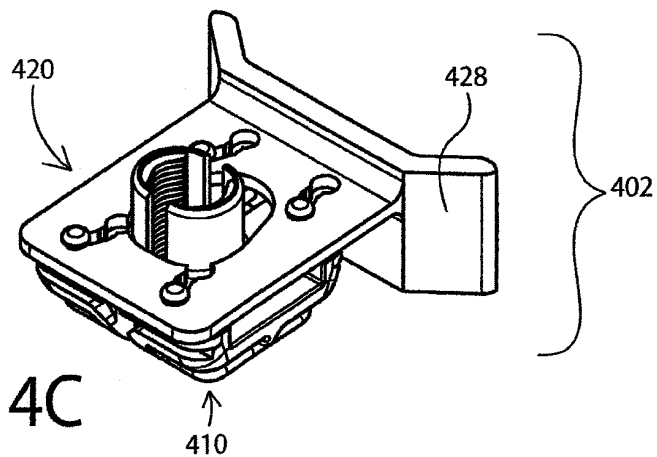


Fig. 4C

8/23

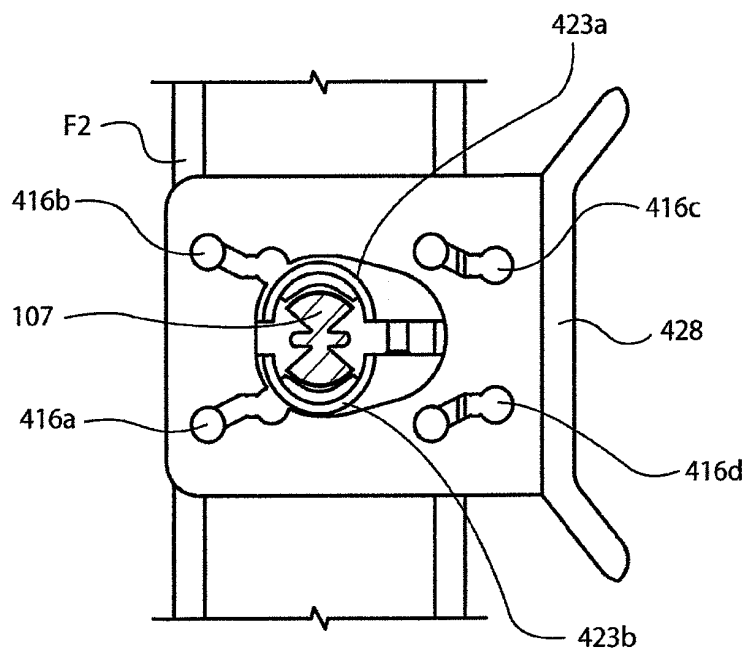


Fig. 4D

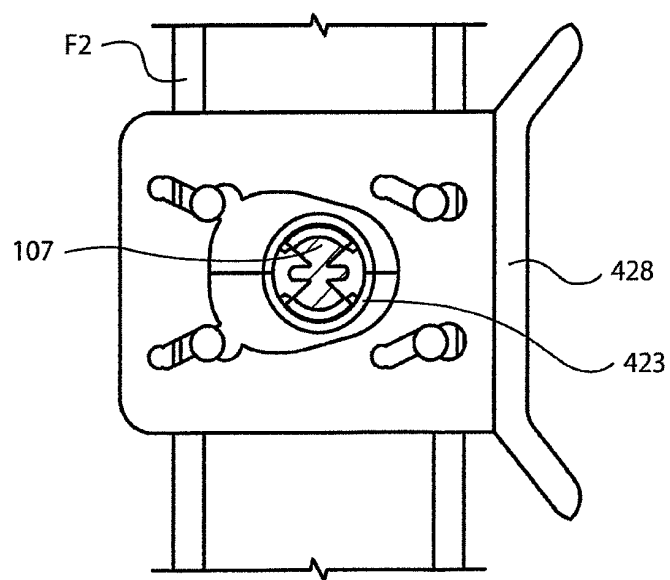


Fig. 4E

9/23

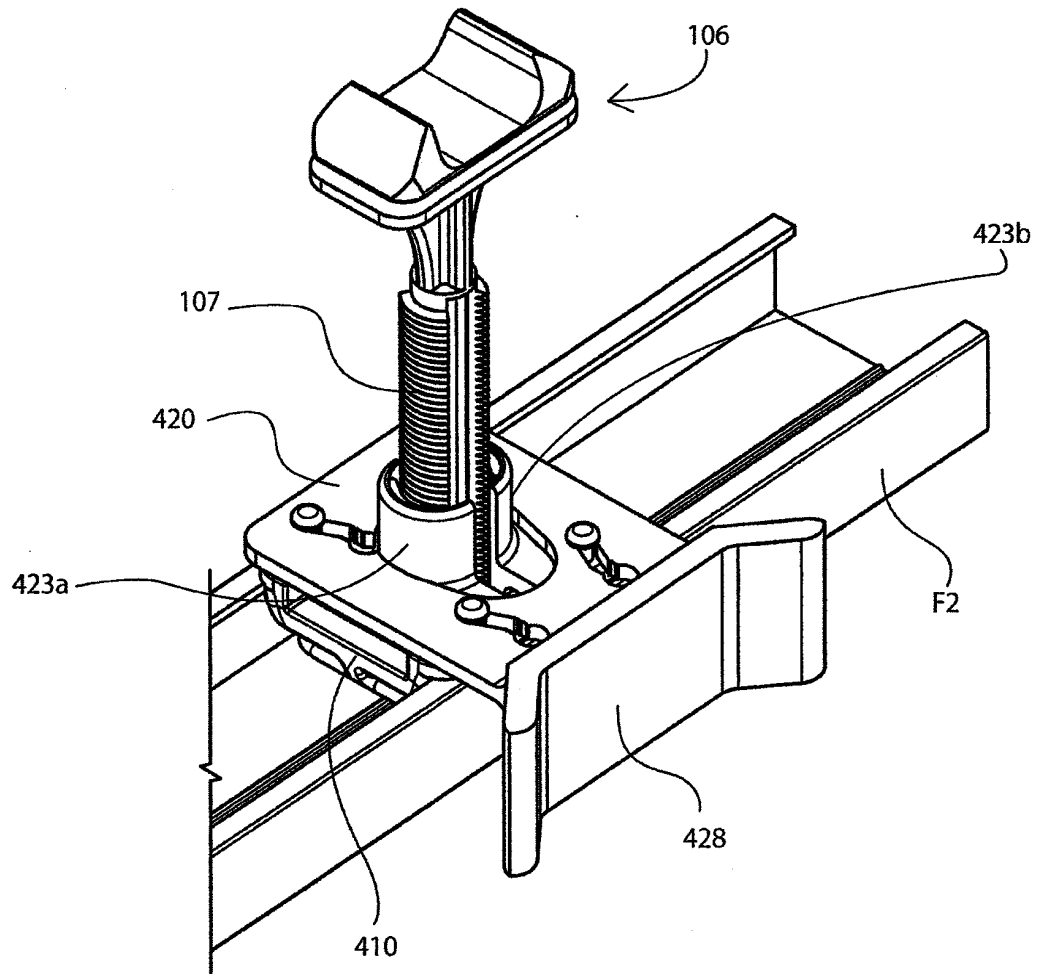


Fig. 4F

10/23

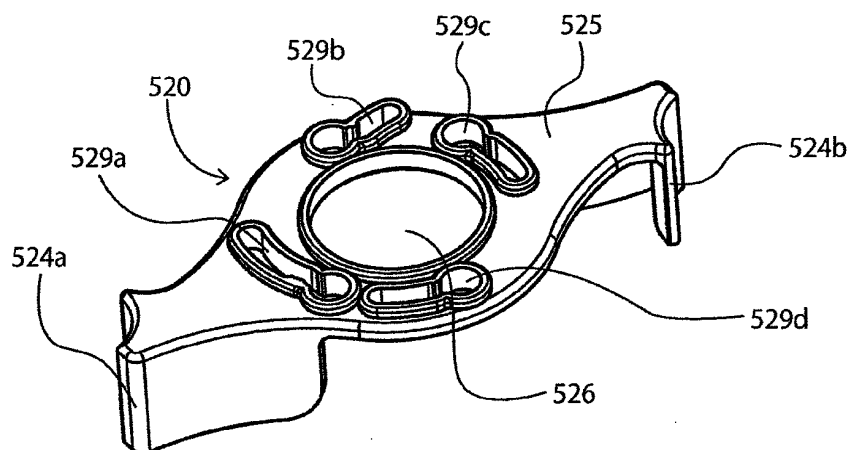


Fig. 5A

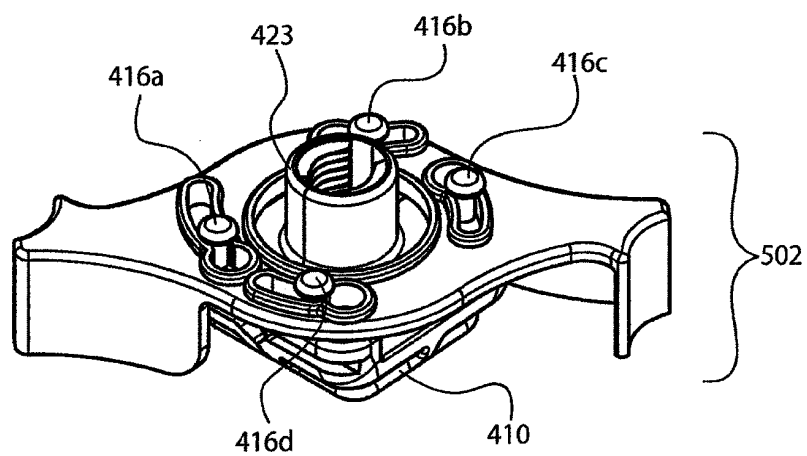
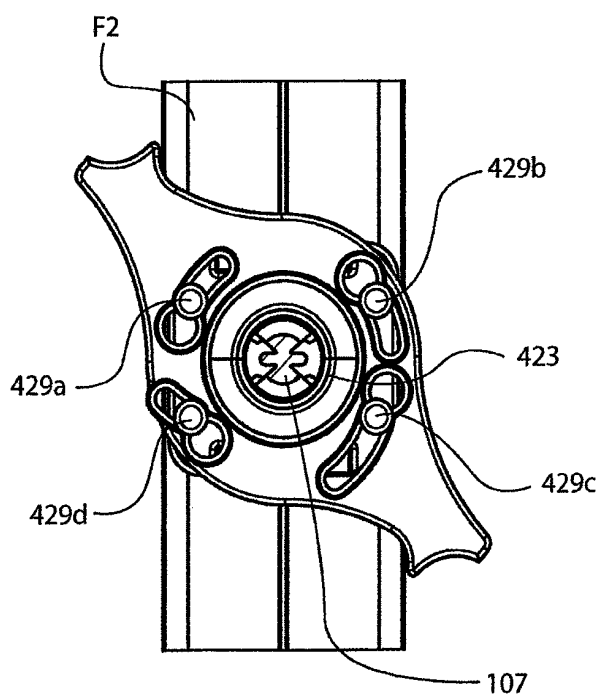
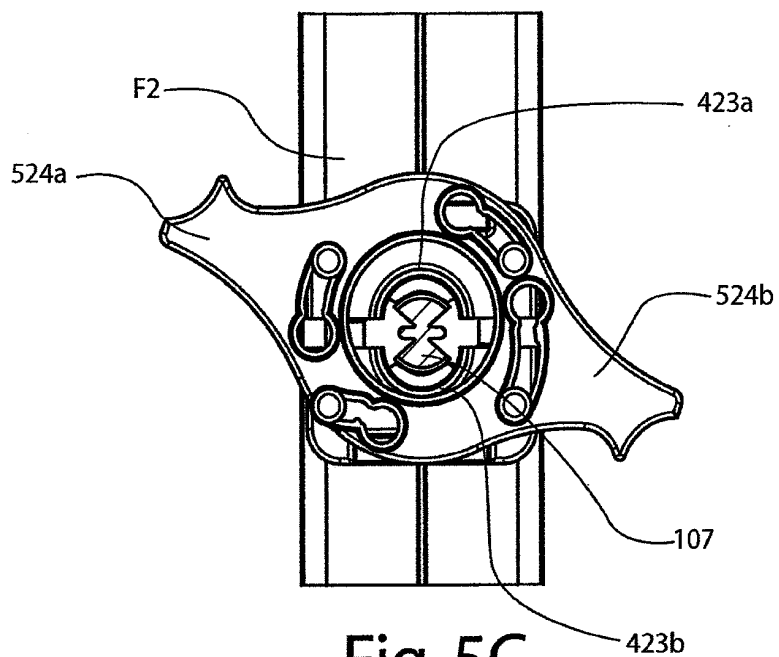


Fig. 5B

11/23



12/23

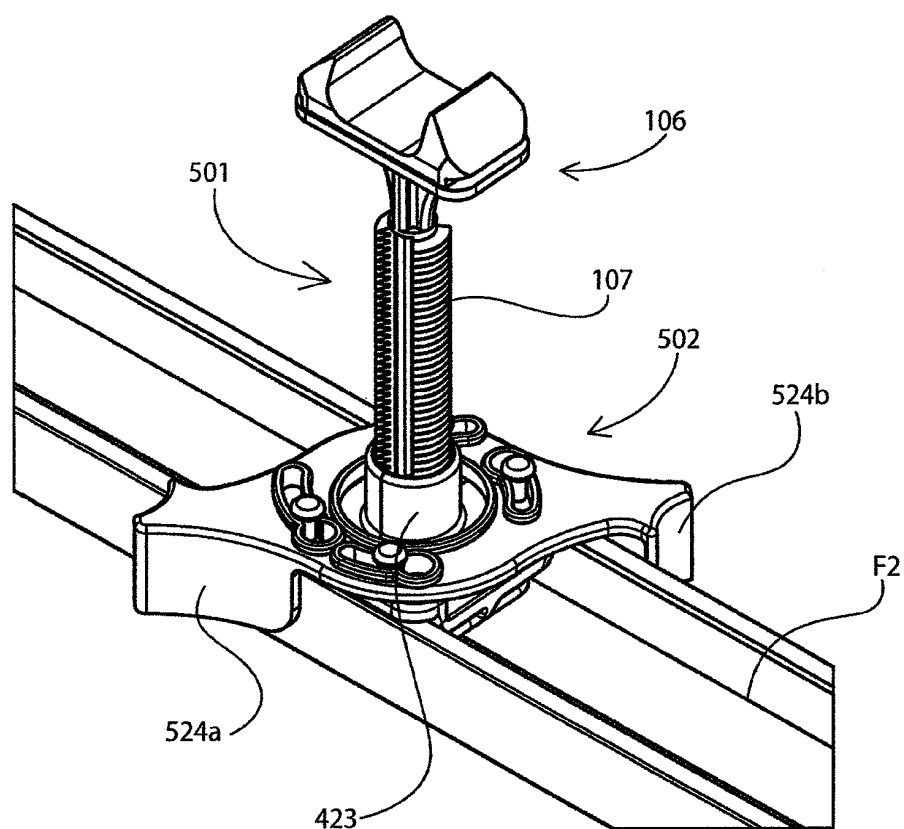


Fig. 5E

13/23

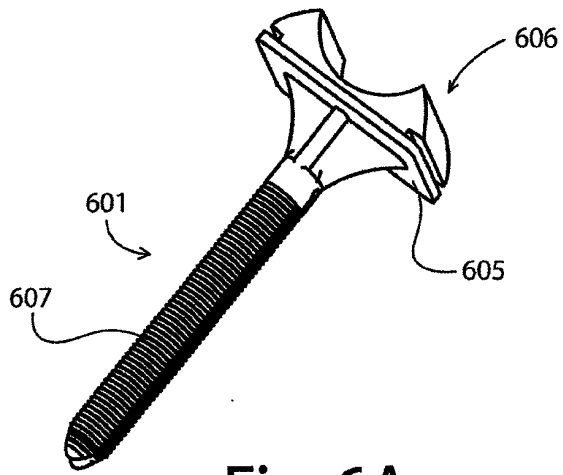


Fig. 6A

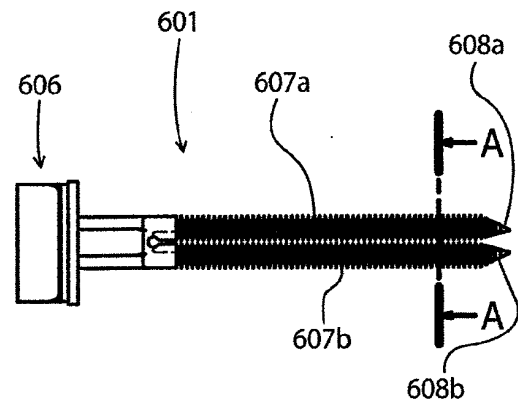


Fig. 6B

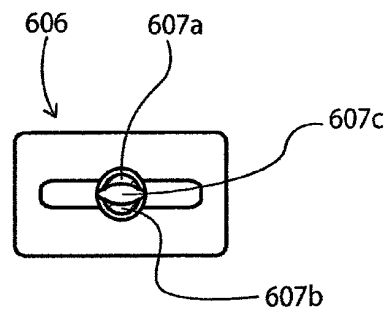


Fig. 6C

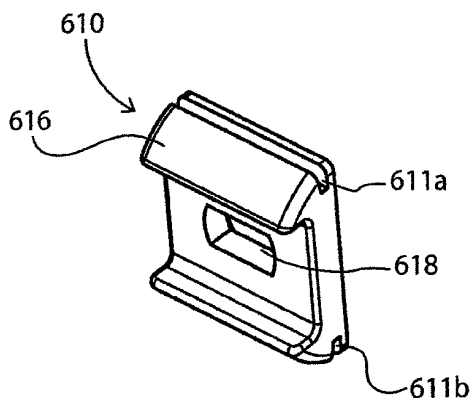


Fig. 6D

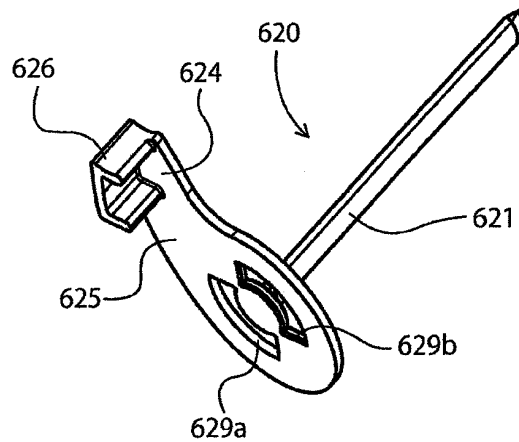


Fig. 6E

14/23

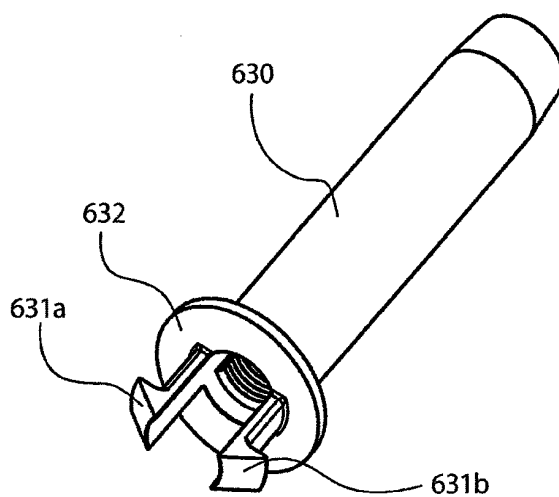


Fig. 6F

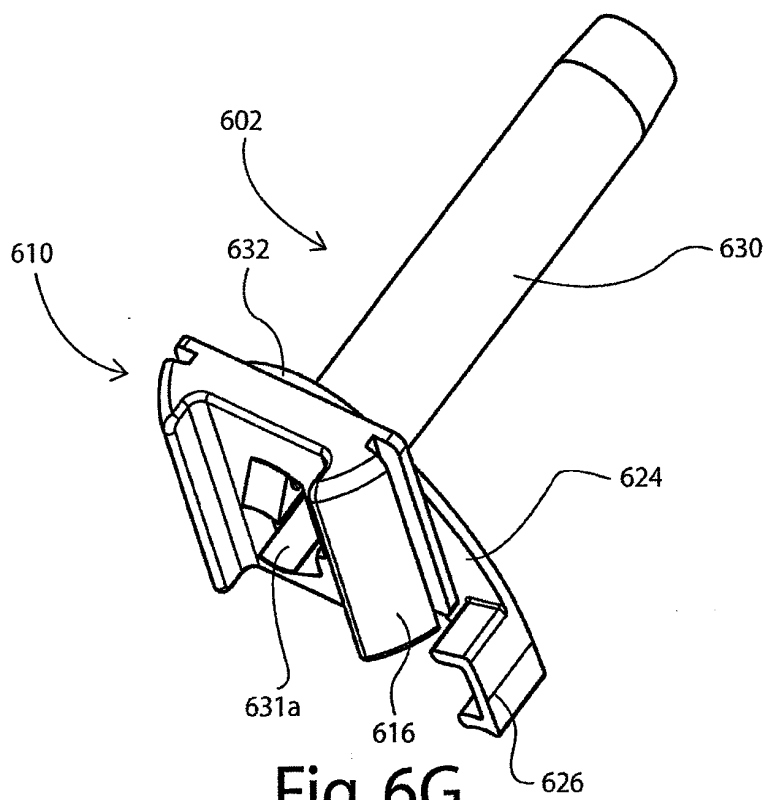


Fig. 6G

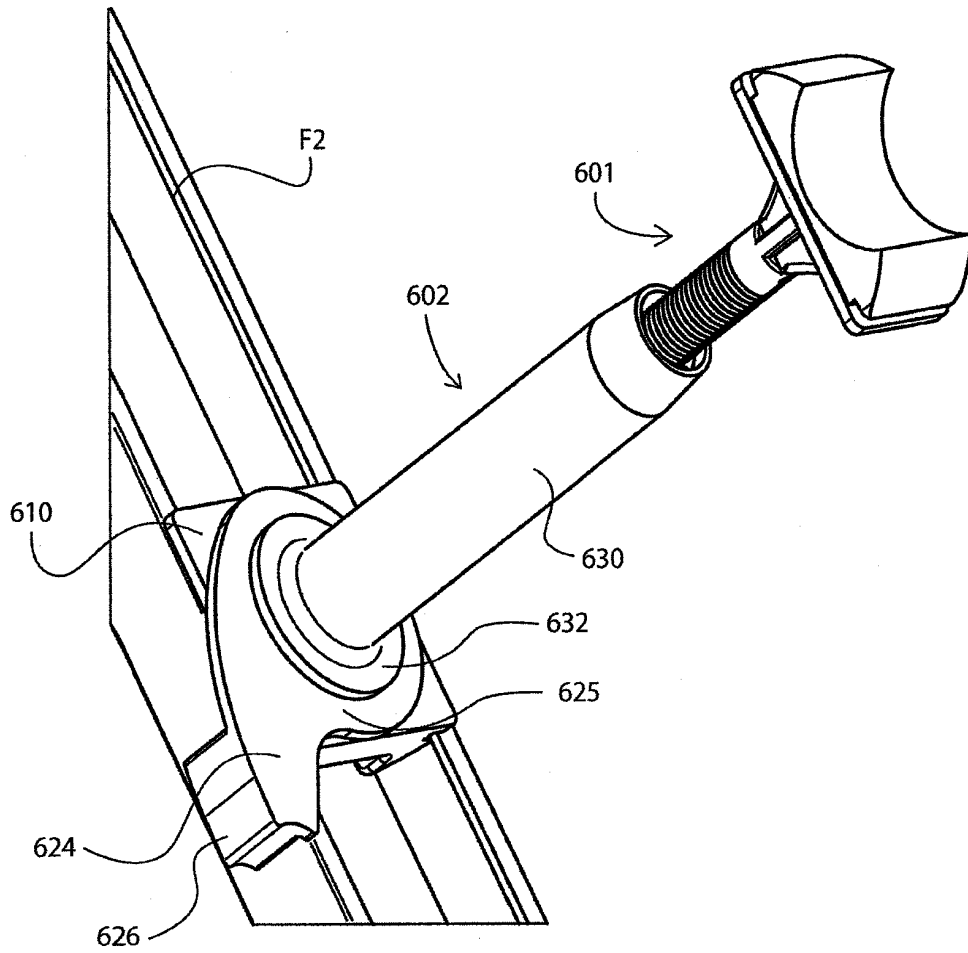


Fig. 6H

16/23

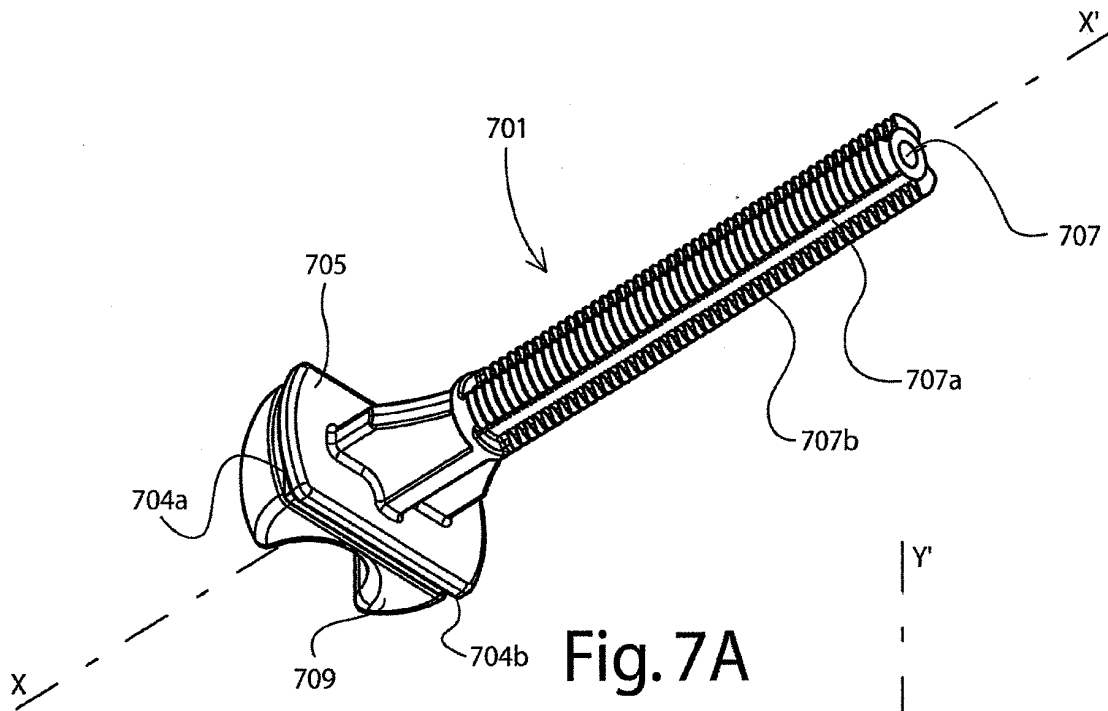


Fig. 7A

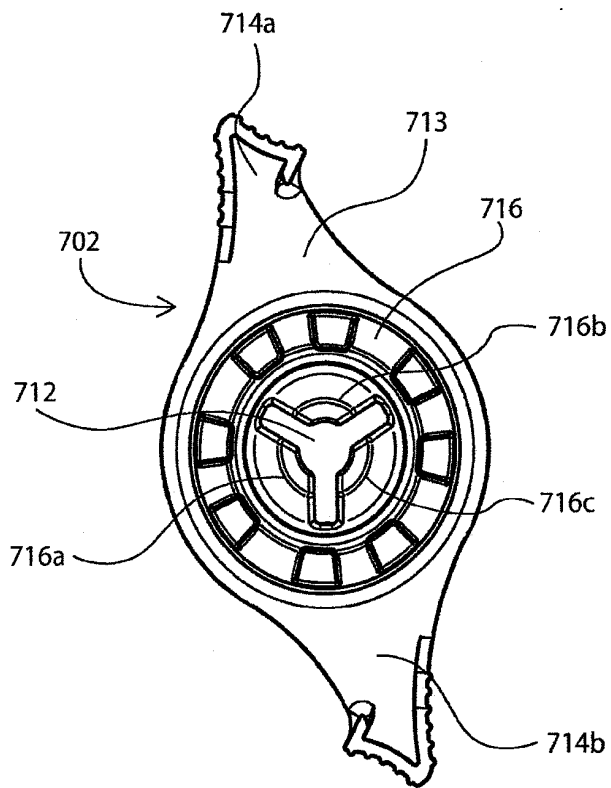


Fig. 7B

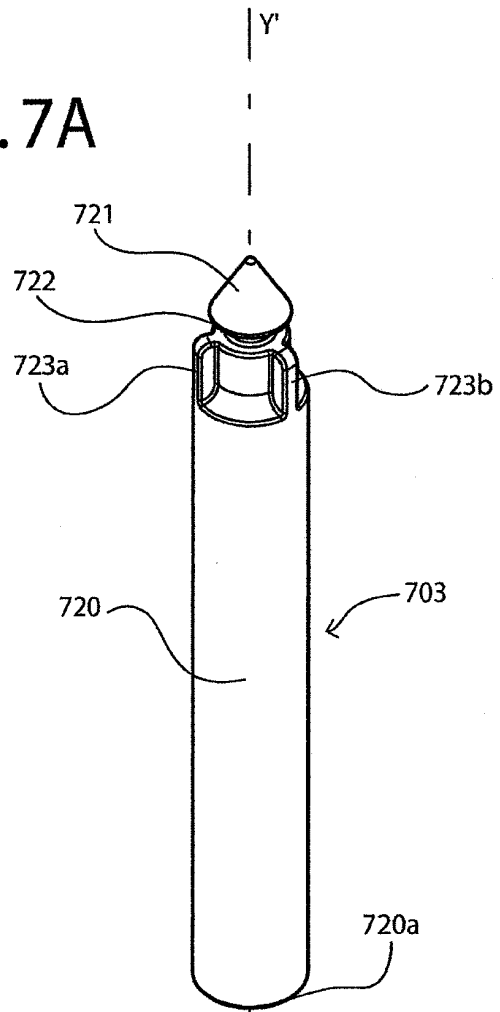


Fig. 7C

17/23

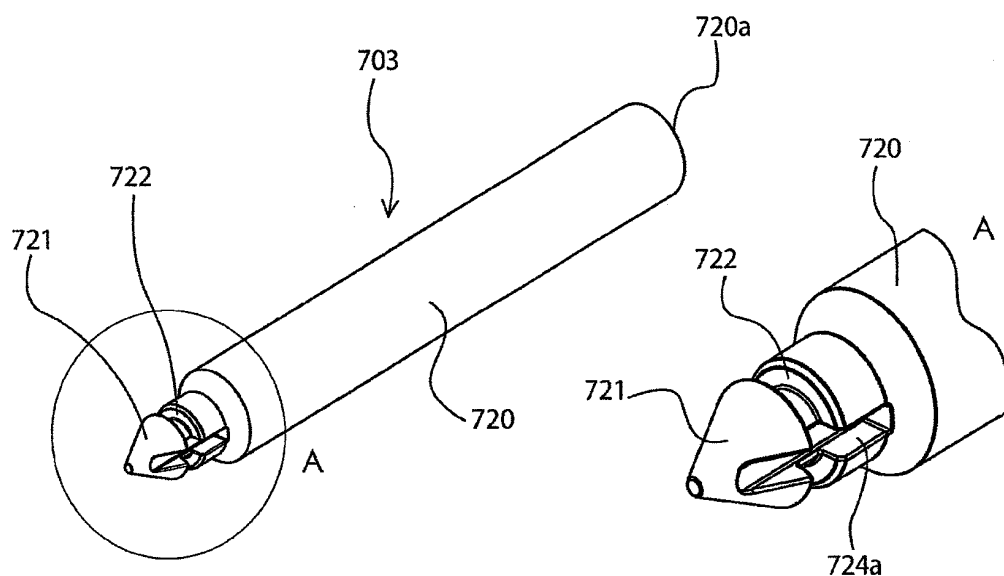


Fig. 7D

Fig. 7E

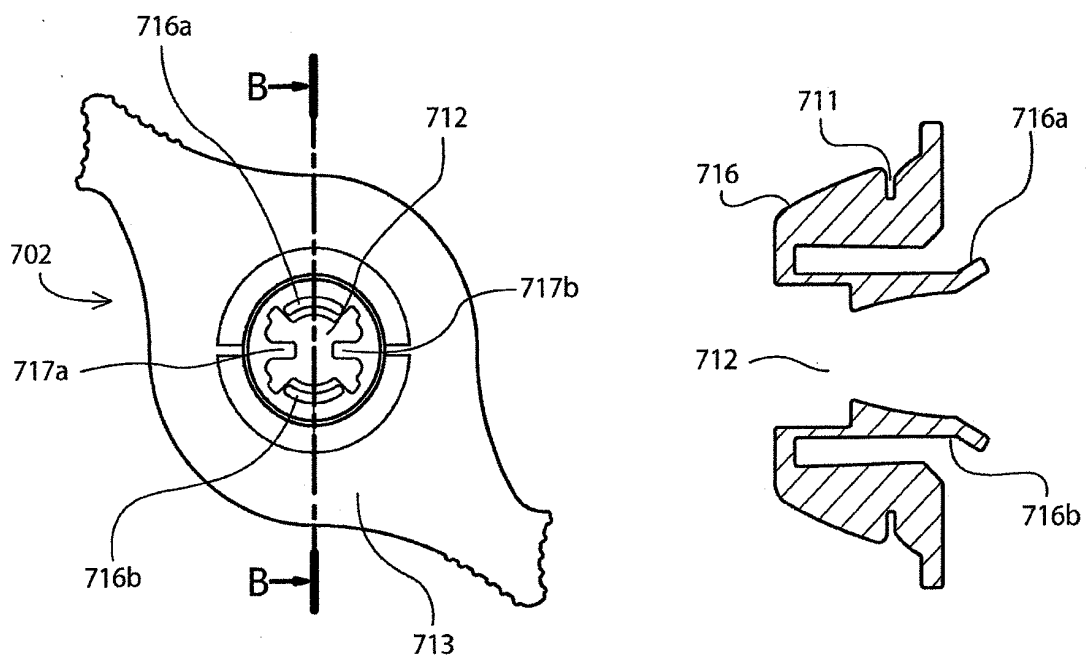


Fig. 7F

Fig. 7G

18/23

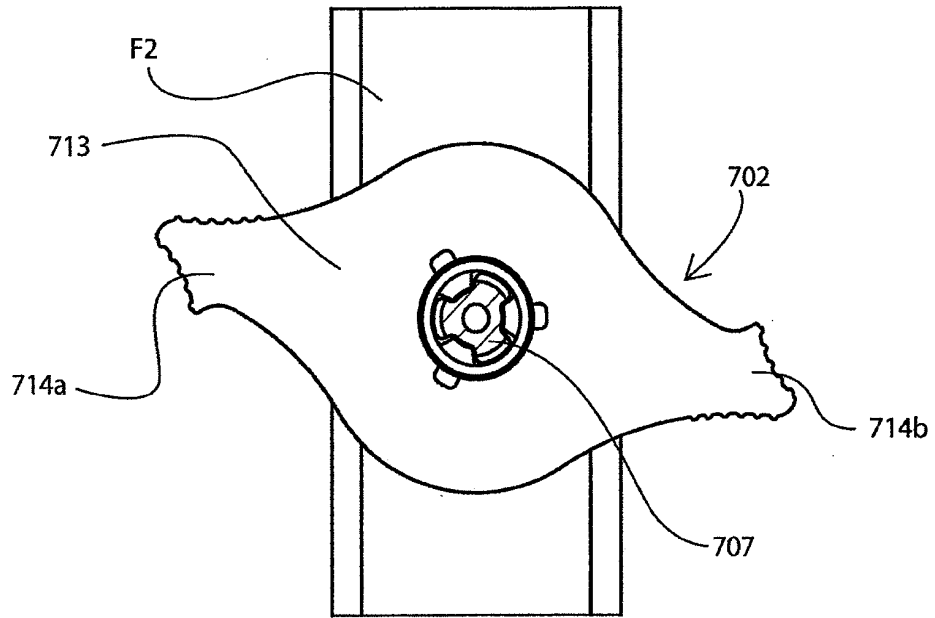


Fig. 7H

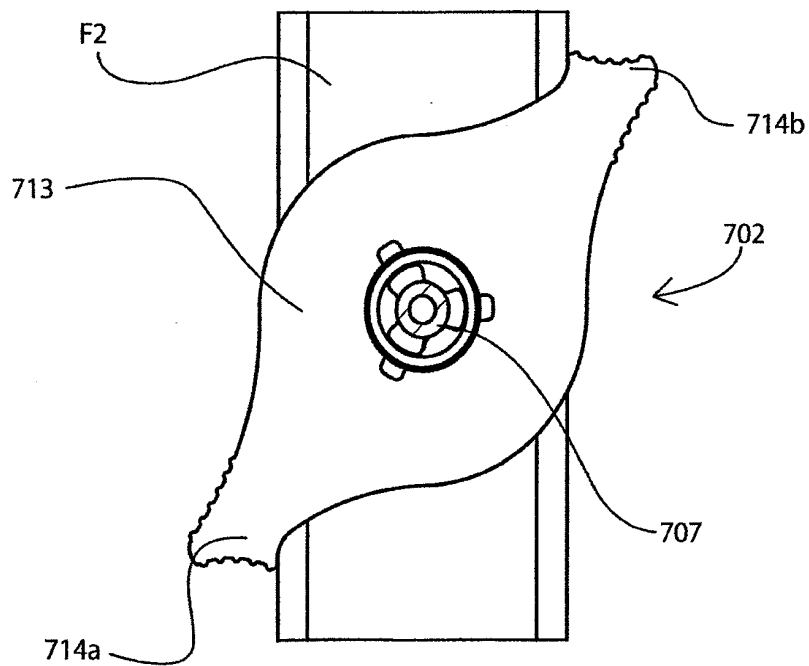


Fig. 7I

19/23

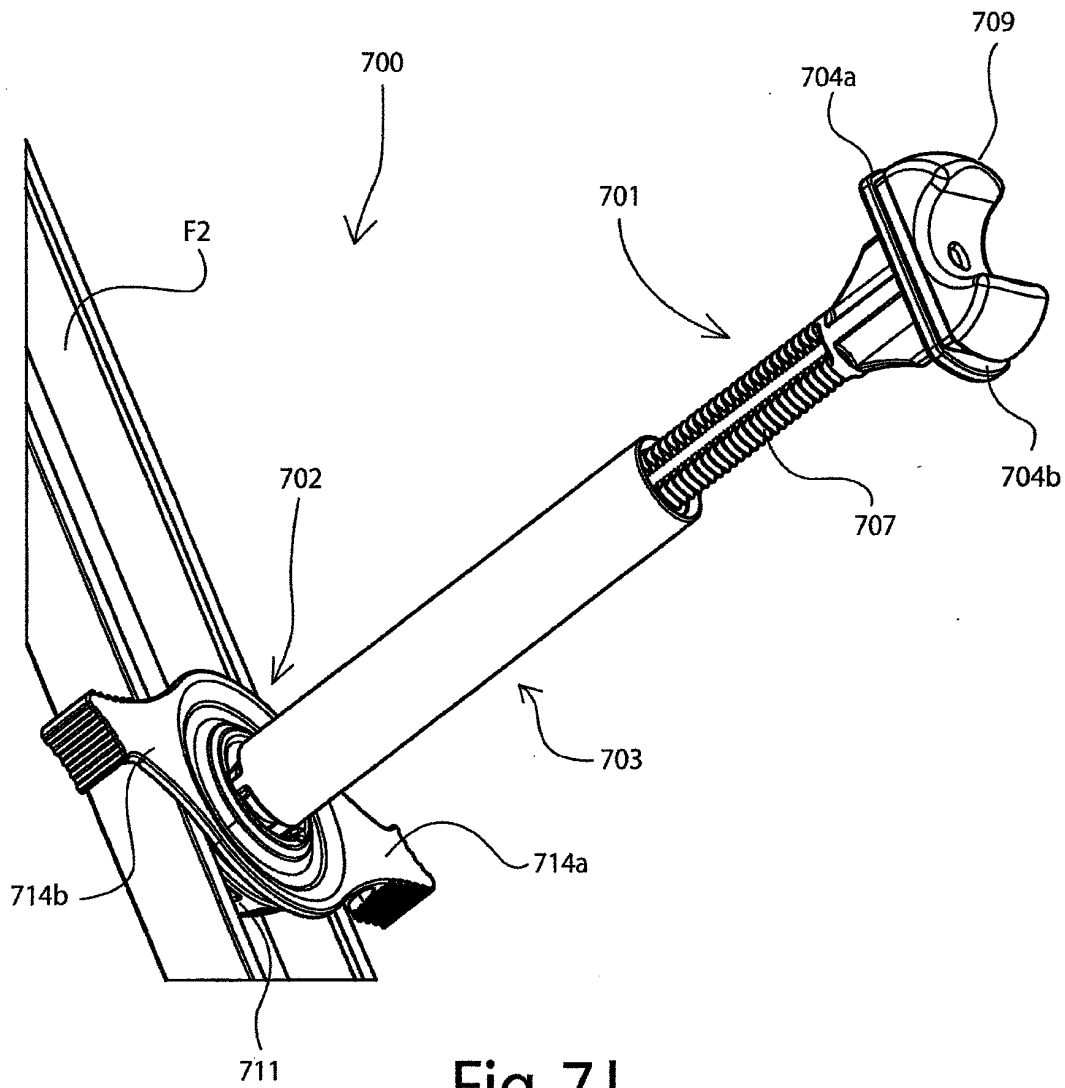
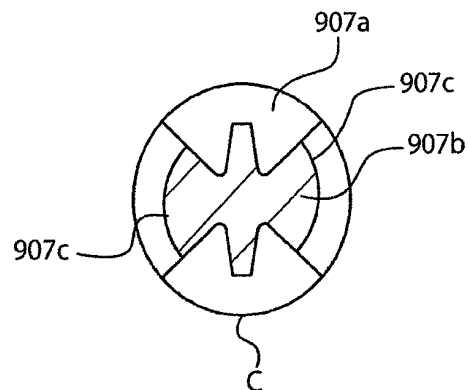
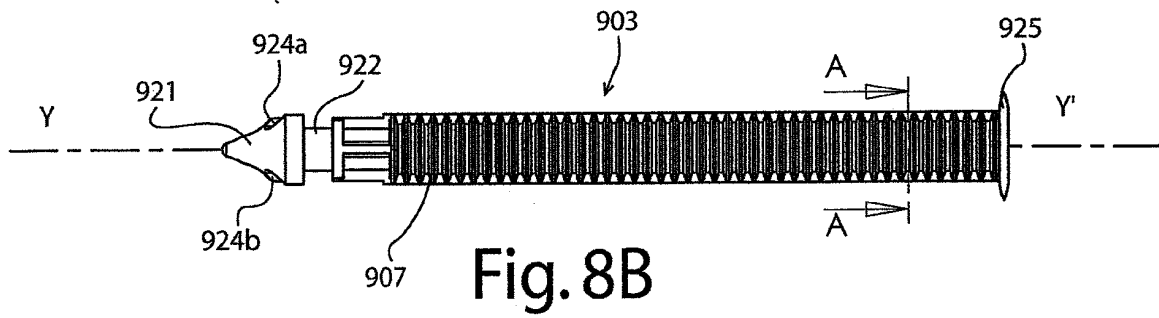
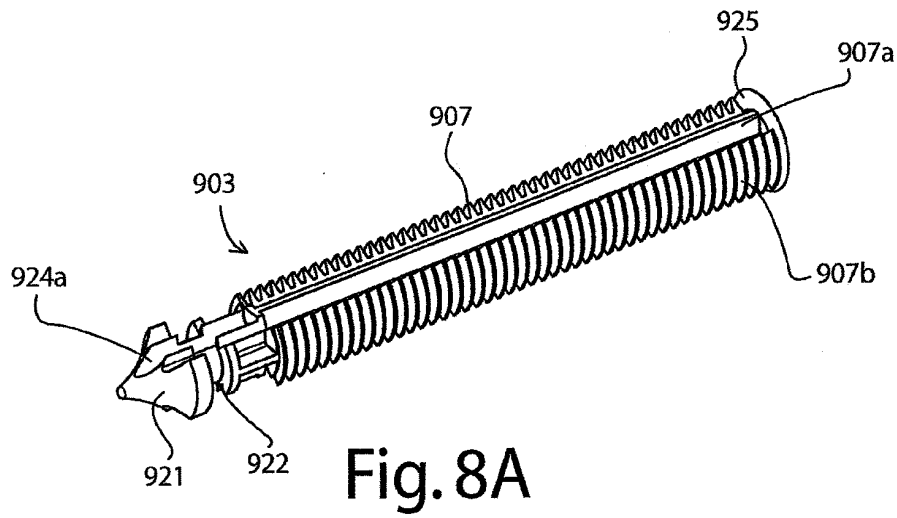


Fig. 7J

20/23



21/23

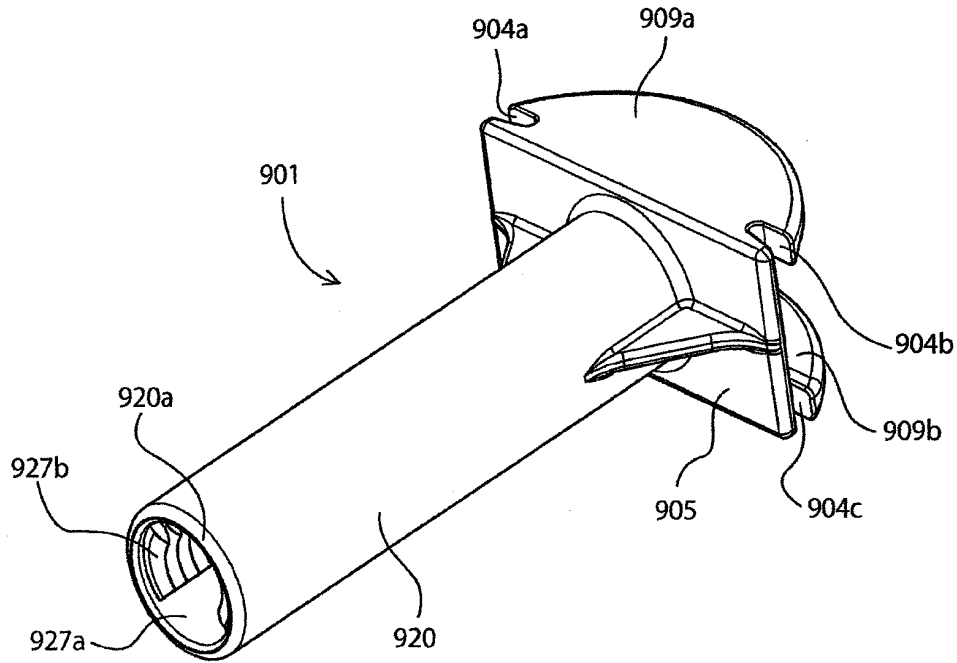


Fig. 8D

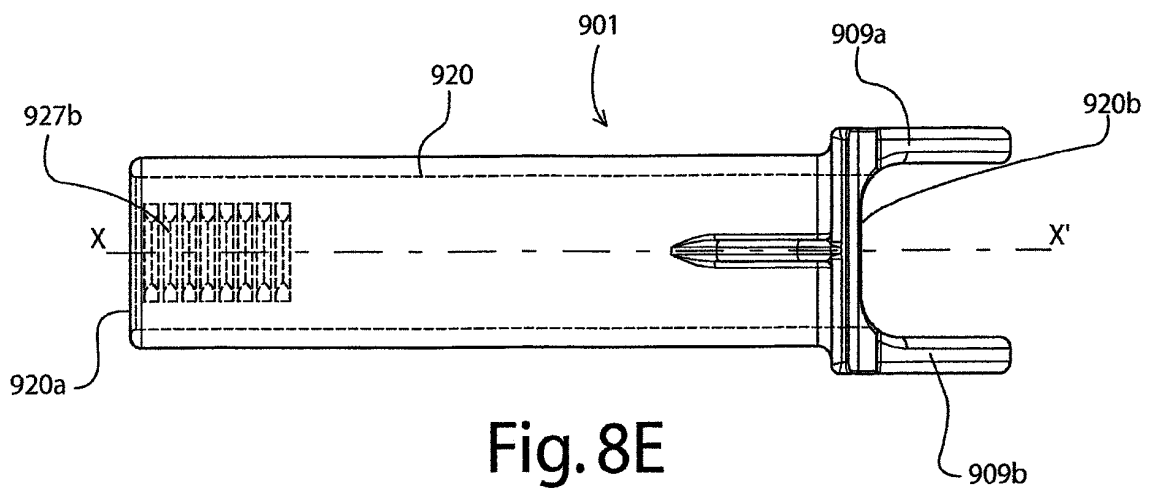
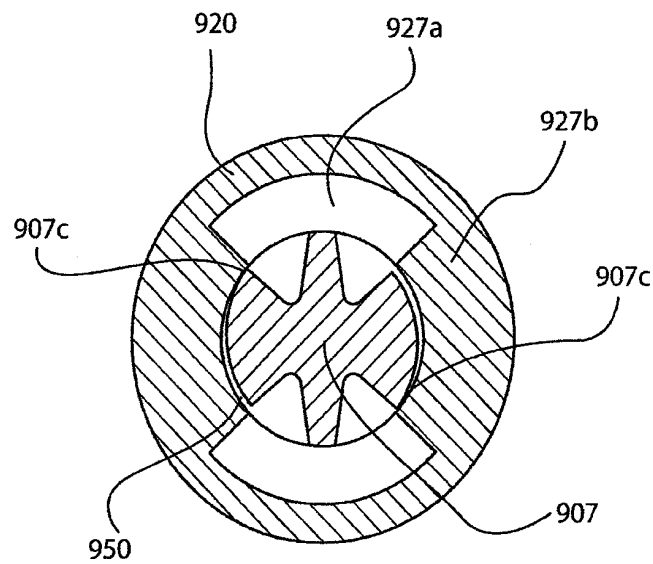
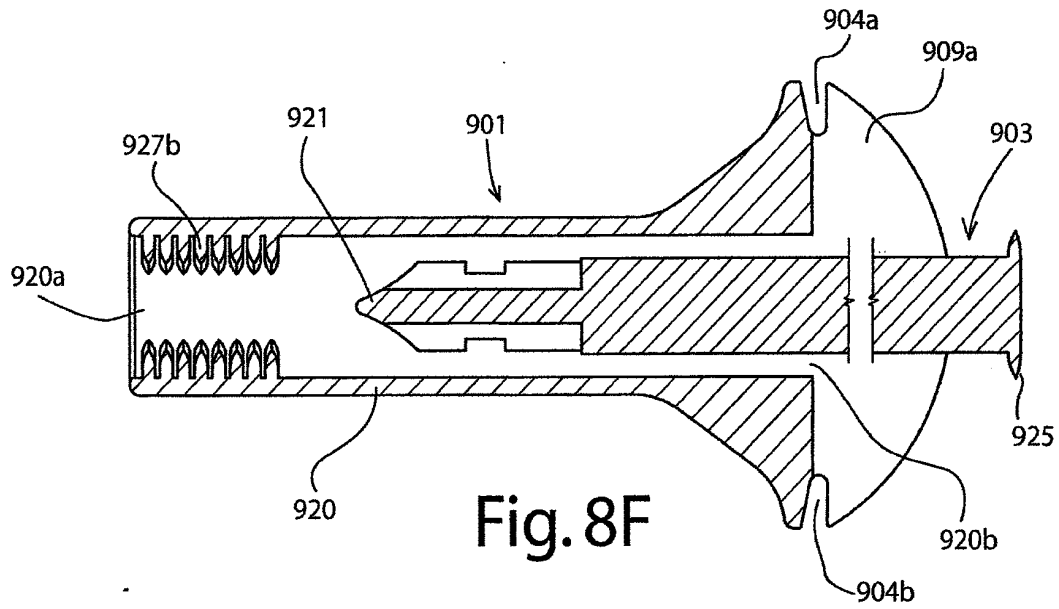
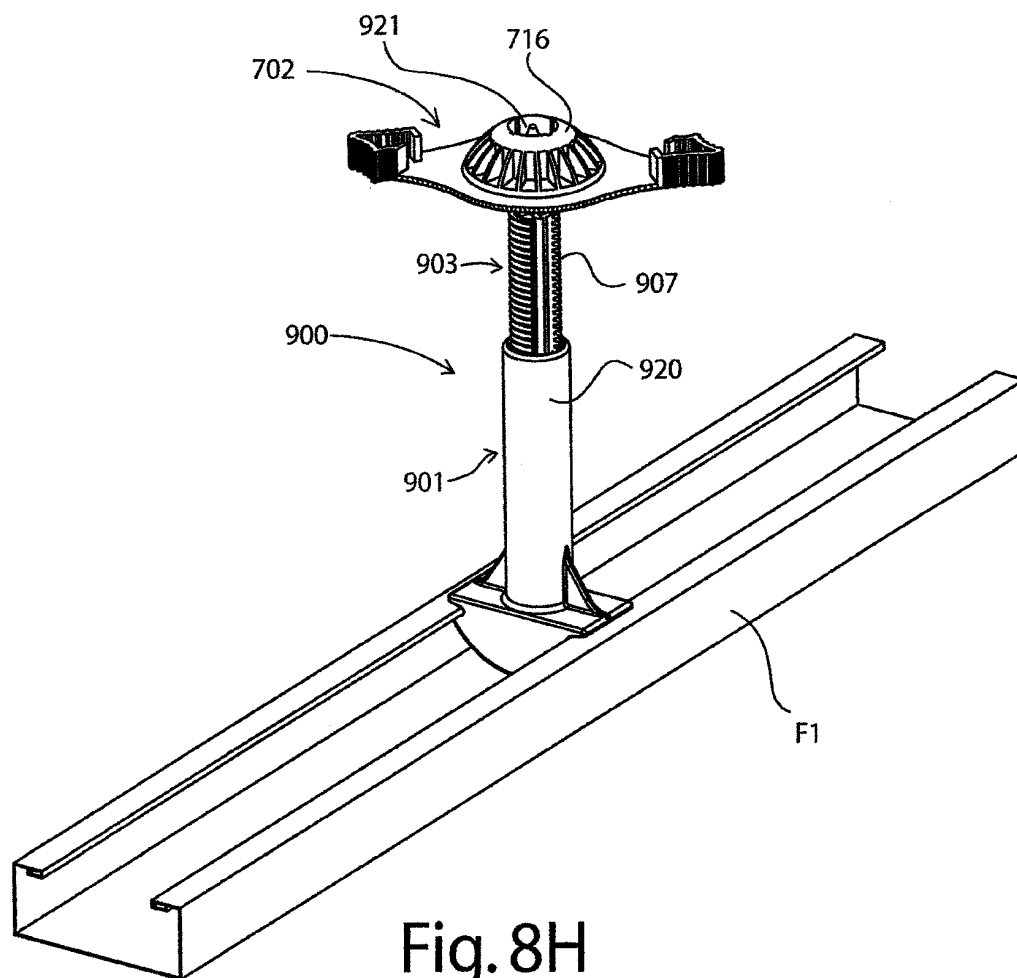


Fig. 8E

22/23



23/23





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 748889
FR 1151608

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2007/036629 A1 (HSU HUNG-CHIN [TW] HSU HUNG-CHIH [TW]) 15 février 2007 (2007-02-15)	1-4	F16B21/04 F16B7/04 F16S3/06
Y	* page 1, alinéa 17 - page 2, alinéa 21; figures 2,4-6 *	10-18, 24-27	E04F13/21
X	US 3 720 430 A (PAUL P) 13 mars 1973 (1973-03-13)	1,2,13, 14,18-23	
Y	* colonne 2, ligne 45 - ligne 65; figures 2-4 *	10-12, 15-17, 24-29	
Y	FR 2 930 006 A1 (AZERAD THIERRY [FR]) 16 octobre 2009 (2009-10-16) * le document en entier *	1-29	
Y,D	FR 2 878 876 A1 (SAINT GOBAIN ISOVER SA [FR]) 9 juin 2006 (2006-06-09) * page 7, ligne 3 - page 8, ligne 9; figures 2-4 *	1-29	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			F16B E04F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
15 juin 2011		Heinzler, Markus	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1151608 FA 748889**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **15-06-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2007036629	A1	15-02-2007	AUCUN	

US 3720430	A	13-03-1973	AUCUN	

FR 2930006	A1	16-10-2009	AUCUN	

FR 2878876	A1	09-06-2006	EP 1880066 A1	23-01-2008
			WO 2006061538 A1	15-06-2006
			KR 20070085802 A	27-08-2007
			RU 2378465 C2	10-01-2010
